



AGRICULTURE AFRICAINE :

L'IMPASSE

DES PÔLES

DE CROISSANCE

AGRICOLES



LA FAÏM
UN BUSINESS
COMME UN AUTRE

RÉSUMÉ _____ 2

INTRODUCTION _____ 8

1 I LES PÔLES DE CROISSANCE AGRICOLES, FIGURES MONTANTES DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE _____ 9

2 I LES PÔLES DE CROISSANCE : SYMBOLE D’UNE LOGIQUE GLOBALE DE PRIVATISATION DES INVESTISSEMENTS AGRICOLES EN AFRIQUE _____ 13

Les leçons mal apprises des crises alimentaires de 2007-2008 _____ 14

Un soutien politique croissant des partenaires techniques et financiers _____ 18

3 I FAIBLESSES DU MODÈLE THÉORIQUE ET DIFFICULTÉS DE MISE EN ŒUVRE DES PÔLES DE CROISSANCE AGRICOLES _____ 22

Faiblesse de l’assise théorique des pôles de croissance agricoles _____ 23

Une logique de partenariat public-privé qui n’en est pas une _____ 23

Une logique de régimes dérogatoires qui privent les Etats de ressources fiscales essentielles sans démultiplier l’investissement en agriculture _____ 24

Une logique de contractualisation qui ne crée pas d’emplois et ne sécurise pas des revenus stables pour les producteurs _____ 26

Des difficultés de mise en œuvre sur le terrain _____ 27

4 I RISQUES LIÉS AU DÉVELOPPEMENT PAR LES PÔLES DE CROISSANCE AGRICOLES _____ 28

Une remise en cause croissante des pôles de croissance agricoles en Afrique _____ 29

Un déficit de légitimité politique et sociale _____ 31

Une menace sur l’efficacité de l’aide publique au développement _____ 31

Un modèle de développement agricole insensible à la sécurité nutritionnelle des populations _____ 32

Des risques sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l’emploi et les revenus _____ 32

Un modèle qui délaisse voire menace les agricultures familiales et paysannes _____ 33

Des accaparements des terres, de l’eau et des ressources de production au profit de grands investisseurs privés _____ 33

Des conséquences environnementales, climatiques et sanitaires dues aux modèles d’intensification promus _____ 34

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS _____ 35

ANNEXE 1 :

Glossaire de termes liés aux stratégies d’agglomération dans le développement économique _____ 36

ANNEXE 2 :

Liste indicative de projets ou stratégies de développement de pôles ou corridors de croissance agricoles en Afrique Subsaharienne _____ 38

Depuis quelques années, les pôles de croissance agricoles se multiplient et occupent une place grandissante dans les stratégies de développement agricole et les politiques nationales en Afrique subsaharienne, sans que leur impact positif sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la lutte contre la pauvreté ait été démontré. A ce titre, le développement des pôles de croissance agricoles ne semble pas pouvoir contribuer positivement à l'objectif d'éliminer la faim et la malnutrition, de doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs, d'assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et de mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes d'ici 2030.

Les pôles de croissance agricoles, parfois appelés agropoles, sont développés sur des zones de terres agricoles dotées d'un fort potentiel, souvent irriguées ou potentiellement irrigables, et sur lesquelles les pouvoirs publics souhaitent favoriser la concentration des investissements publics et privés. Ils sont dotés d'infrastructures de soutien à la production, à la transformation et à la commercialisation des matières premières agricoles, et sont connectés aux marchés régionaux et internationaux pour l'achat d'intrants ou la vente des produits. Ils bénéficient de facilités réglementaires, législatives, douanières et/ou fiscales pour encourager les investissements privés, et reposent sur des partenariats entre les acteurs publics (Etats, pays bailleurs de fonds, banques de développement, etc.) et les acteurs privés (grands investisseurs privés, firmes multinationales, etc.) pour la création, le financement, le développement et la gestion de l'ensemble des activités qui y sont menées.

L'approche par les pôles de croissance réunit des logiques d'intervention déjà existantes en développement agricole (irrigation à grande échelle, partenariats public-privés, chaînes de valeur pour l'exportation, formalisation des titres fonciers, contractualisation des producteurs familiaux, etc.) en mettant les grands investisseurs privés au cœur de la gouvernance, de la définition des objectifs et de la mise en œuvre des projets. Ce sont donc des projets dont la complexité de mise en œuvre est difficile à gérer pour les Etats et leurs soutiens financiers.

Après le projet précurseur de développement de pôles de croissance intégrés à Madagascar à partir de 2005, une première vague de lancement de projets de pôles et corridors de croissance agricoles et de stratégies nationales reposant fortement sur la définition de zones dédiées à l'agro-industrialisation a eu lieu entre 2008 et 2012 (Tanzanie, Mozambique, Burkina Faso, Gabon, Nigéria). Depuis lors, les parcs agro-industriels, agropoles ou pôles de croissance agricoles se généralisent sur le continent africain (Mali, Togo, Cameroun, Sierra Leone, Ethiopie, etc.), soutenus par la Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement, la plateforme Grow Africa, la Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition (NASAN), etc.

La promotion des pôles de croissance agricoles s'inscrit en effet dans une dynamique générale d'incitation de l'investissement privé à grande échelle dans l'agriculture, mise en avant par les

Etats africains, les organisations internationales, les agences de développement, et les firmes agroalimentaires multinationales. Cette approche du développement agricole considère la lutte contre la faim essentiellement comme un défi d'augmentation de la production et des rendements agricoles, notamment depuis la crise mondiale des prix agricoles de 2007-2008 qui a provoqué des famines dans de nombreux pays, y compris en Afrique, sans prise en compte des dimensions de revenus des plus pauvres, de destination de la production agricole, etc. Elle s'inscrit dans la continuité de l'approche d'intensification par le paquet « mécanisation, irrigation, semences sélectionnées, engrais synthétiques et pesticides » de la Révolution verte en Asie et Amérique latine, tout en redéfinissant les rôles respectifs des Etats et des acteurs privés dans la gouvernance des chaînes de valeur et du secteur agricole.

Le Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), et d'autres organisations de la société civile africaine et internationale s'opposent à cette vision de l'investissement privé à grande échelle comme solution du développement. Ils notent que l'intérêt croissant des décideurs politiques d'Afrique de l'Ouest pour le concept des pôles de croissance est basé sur un présupposé simpliste de lien naturel entre investissement, croissance et réduction de la pauvreté, et que ce soutien conduit à promouvoir une agriculture à deux vitesses qui favorise les investissements des entreprises nationales et multinationales au détriment de ceux des exploitations familiales..

Les pôles de croissance agricoles sont bâtis sur la logique de partenariat public-privé, mais avec un partage des responsabilités qui désavantage les acteurs publics (agences de développement, banques multilatérales de développement, Etats africains), qui espèrent qu'un investissement privé massif pourra développer rapidement et efficacement le secteur agricole. Les acteurs publics doivent prendre en charge les investissements initiaux (aménagement des périmètres industriels, réseaux routiers ou ferroviaires, ports, grands aménagements hydrauliques) tout en renonçant à des rentrées fiscales et douanières et en libéralisant le secteur agricole pour en faciliter la prise en main par les entreprises privées. Les investisseurs privés n'ont quant à eux en charge que tout ou partie des coûts de fonctionnement en rapport direct avec la production ou la transformation agricole, mais sont érigés au rang de co-décisionnaire et co-producteur de politiques et programmes de développement. L'efficacité de ces partenariats public-privé pour la lutte contre la pauvreté et pour la sécurité alimentaire n'ont à ce jour pas été prouvées.

A l'image des zones économiques spéciales, les projets de pôles de croissance agricoles cherchent à attirer l'investissement privé par un environnement réglementaire et des régimes douaniers et fiscaux privilégiés par rapport au reste du territoire. Ils peuvent cumuler des incitations au niveau national, pour diminuer les contraintes administratives et réglementaires et faciliter la prise de parts de marché pour les entreprises des semences, d'engrais, etc., ou au niveau de la zone des pôles de croissance dédiés aux investisseurs privés, avec des réductions ou exonérations d'impôts sur les sociétés et/ou sur les bénéficiaires, de taxation douanière sur les importations d'équipement, de taxation douanière sur les exportations de produits, etc. Comme au Burkina Faso, le développement de mesures incitatives sur un pôle de croissance peuvent inspirer des mesures générales sur tout le territoire. Il n'existe à ce jour aucune analyse du coût-bénéfice de ces mesures incitatives pour les Etats, ni d'analyse de l'effet d'aubaine ou d'incitation réelle pour les investisseurs.

Les pôles de croissance agricoles attribuent en priorité le foncier et autres moyens de production aux entreprises privées, et promeuvent la contractualisation des producteurs à petite échelle restants (non déplacés par les travaux d'aménagements fonciers et hydrauliques) avec ces entreprises. Cette approche est sensée générer de l'emploi industriel pour la population rurale contrainte de sortir de l'agriculture, et permettre un transfert de techniques, savoirs et opportunités de commercialisation aux producteurs agrégés et contractualisés autour des entreprises agroalimentaires. Dans les faits, la mise en place de la contractualisation rencontre des difficultés et ne garantit ni un revenu suffisant pour les producteurs les plus vulnérables, ni le développement d'emplois décents sur les pôles et corridors de croissance agricoles. Au Burkina Faso, où le développement du Pôle

de croissance de Bagré a pour objectif la création de 30 000 emplois, il est plutôt constaté que les jeunes de la zone continuent à quitter les lieux pour chercher du travail dans les zones urbaines.

Il est difficile de livrer un état d'avancement exhaustif et précis du développement des pôles de croissance et agropoles, en raison de l'absence de suivi transparent des investissements réalisés. Les études de terrain révèlent cependant des difficultés importantes de mise en œuvre et les niveaux d'investissement connus ou annoncés par le secteur privé sont relativement peu élevés. Ceci peut s'expliquer par le fait que les grands investisseurs attendent la mise en place des infrastructures, des réformes de libéralisation du secteur et des mesures d'incitation fiscale ou douanière avant d'effectivement lancer le projet. Des investisseurs nationaux ont par ailleurs pu faire savoir, comme dans le cas de Bagré au Burkina Faso, qu'ils attendaient de la part des pôles de croissance un soutien pour l'accès au financement, notamment en termes d'accès au crédit, pour pouvoir investir. Les pôles de croissance agricoles ne résolvent en effet pas en tant que tels le problème crucial du financement de l'investissement en agriculture.

La critique des pôles de croissance agricoles prend de l'ampleur en Afrique, non seulement de la part des populations locales déplacées ou perdant des terres du fait de ces projets, mais également de la part d'acteurs du secteur privé local qui ne bénéficient pas d'un soutien à l'agro-industrialisation souvent formaté pour les grands investisseurs. Les organisations paysannes sont également mobilisées, dénonçant notamment un modèle de développement qui promeut une agriculture à deux vitesses, en favorisant les investissements des entreprises nationales et multinationales au détriment de ceux des exploitations familiales.

Les principaux risques identifiés en relation avec le développement des pôles et corridors de croissance agricoles sont les suivants :

- Le manque de consultation des populations locales et leurs représentants, organisations paysannes, organisations de femmes ou organisations non gouvernementales, mais également des collectivités locales, et leur absence des organes de gouvernance.
- Un impact non démontré sur la quantité et la qualité (en termes de création d'emplois décents, de réduction de la pauvreté et de contribution à la lutte contre la faim) des investissements privés en agriculture. Au contraire, les enquêtes de terrain menées au Burkina Faso indiquent plutôt à une mise en danger de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations affectées.
- La promotion d'un modèle de développement agricole menaçant la sécurité nutritionnelle des populations, négligeant notamment le ciblage des populations les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants, la sécurisation de l'accès à l'eau et à la terre pour les populations les plus vulnérables, la diversification de la production agricole, le soutien aux marchés alimentaires locaux, etc.
- La marginalisation des productrices et producteurs à petite échelle au profit des entreprises de production, transformation et de commercialisation, premières bénéficiaires des terres, des infrastructures d'irrigation, des subventions et exonérations fiscales mises en place.
- La génération de tensions sur l'utilisation du foncier attribué largement aux investisseurs extérieurs aux dépens des populations les plus vulnérables, comme constaté au Burkina Faso ou en Tanzanie.
- L'exposition des populations locales à des risques environnementaux et sanitaires accrus du fait des modèles d'agriculture promus, qui priorisent les monocultures intensives à base d'intrants chimiques.

Il est aujourd'hui urgent de cesser le développement des pôles de croissance agricoles en Afrique, pour concentrer les efforts sur les productrices et producteurs à petite échelle face aux défis du développement agricole pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique, alors que la faim touche encore une personne sur quatre en Afrique subsaharienne.

Dans l'attente d'une réorientation stratégique ou de la démonstration de la contribution effective des pôles de croissance à la réduction de l'insécurité alimentaire, Action Contre la Faim, le CCFD-Terre Solidaire et Oxfam France recommandent spécifiquement au groupe Agence Française de Développement (AFD) de prendre des dispositions pour arrêter les financements d'activités liées à des pôles de croissance agricoles en Afrique. En particulier, le groupe AFD doit:

Concrétiser la priorisation au soutien aux agricultures familiales et paysannes, affirmée par la France, en s'engageant à ne pas participer au soutien direct ou indirect à des projets de pôles ou corridors de croissance agricoles ;

Lancer des études d'évaluations des impacts sociaux, économiques, environnementaux, en termes de sécurité alimentaire et nutritionnelle, des pôles et corridors de croissance agricole qui sont soutenus directement ou indirectement par le groupe AFD.

Utiliser de manière systématique la grille d'analyse d'impact ex-ante sur le foncier, déjà existante, pour tous les soutiens à des investissements privés, y compris par la filiale Proparco.

Publier les informations de base relatives aux soutiens de la filiale Proparco aux investisseurs privés, afin qu'il puisse être vérifié qu'ils ne contribuent pas à l'expansion des pôles de croissance agricoles au détriment des agricultures familiales et paysannes.

Dix ans après une crise mondiale des prix agricoles qui a provoqué des famines dans de nombreux pays, y compris en Afrique, les pôles de croissance agricoles se multiplient et occupent une place grandissante dans les stratégies de développement agricole en Afrique subsaharienne, sans que leur impact positif sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la lutte contre la pauvreté ait été démontré. Ils s'inscrivent dans la dynamique générale d'incitation de l'investissement privé à grande échelle dans l'agriculture, mise en avant par les Etats africains, les organisations internationales, les agences de développement, et les firmes agroalimentaires multinationales, aux dépens des agricultures familiales et paysannes.

Cette note est basée sur les conclusions d'un groupe d'experts indépendants, qui a mené une série d'études de terrain au Burkina Faso et au Cameroun, et une analyse bibliographique globale sur le phénomène de multiplication des pôles de croissance en Afrique subsaharienne.

Il est aujourd'hui urgent de cesser le développement des pôles de croissance agricoles en Afrique, comme les recommandations de cette note le détaillent ci-dessous. Il s'agit plutôt de concentrer les efforts pour affronter les grandes priorités du développement agricole pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique, qui ne sont pas nouvelles mais ne sont pas réglées par les pôles de croissance agricoles, alors que la faim touche encore une personne sur quatre en Afrique subsaharienne⁵.

1 LES PÔLES DE CROISSANCE AGRICOLE FIGURES MONTANTES DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

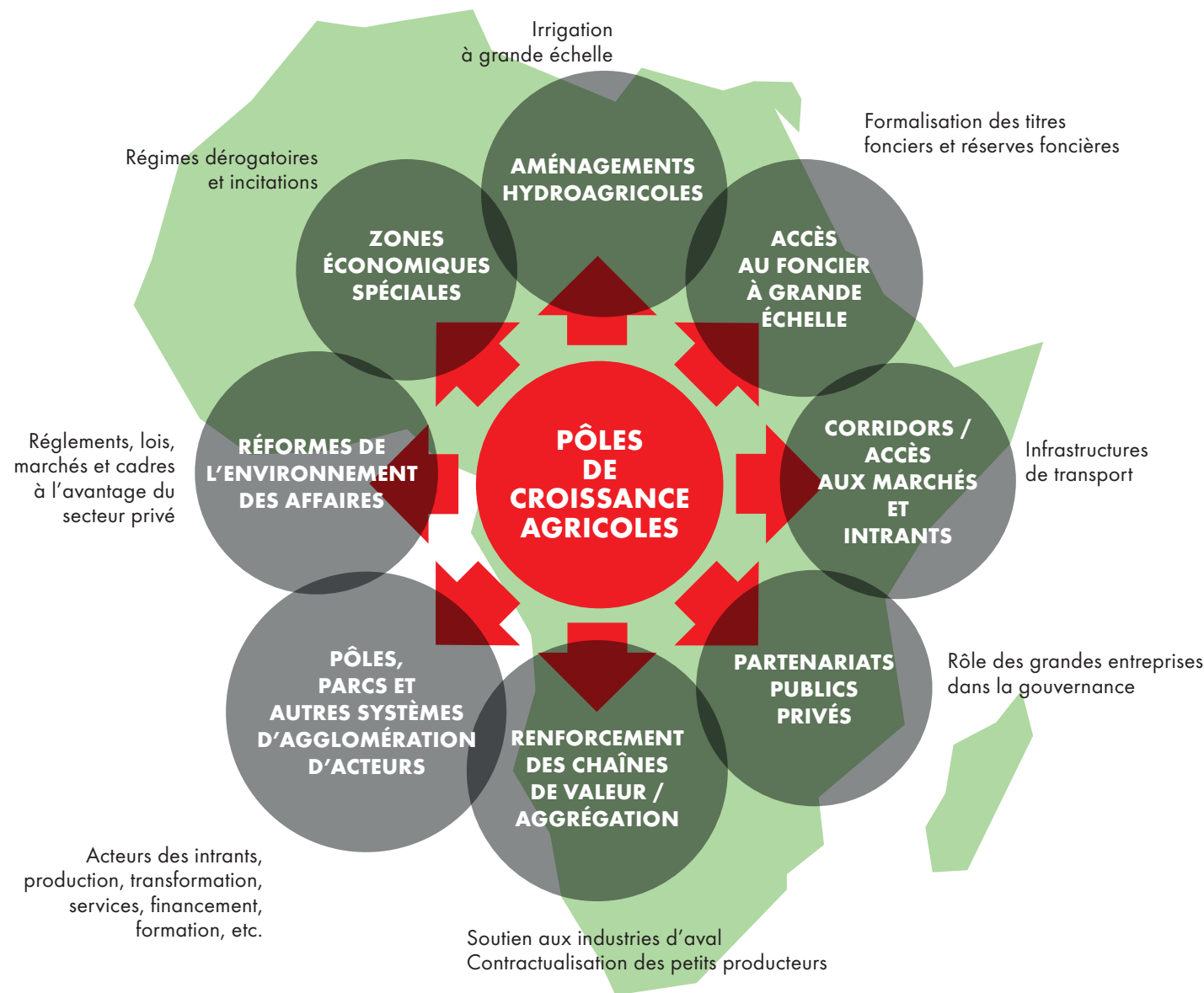
11 23,2% de la population en Afrique subsaharienne souffrait de sous-nutrition en 2015, selon la FAO : <http://www.fao.org/3/a-i4646e.pdf>

Les pôles de croissance agricoles, parfois appelés agropoles, sont développés sur des zones de terres agricoles dotées d'un fort potentiel, souvent irriguées ou potentiellement irrigables, et sur lesquelles les pouvoirs publics souhaitent favoriser la concentration des investissements publics et privés. Ils sont dotés d'infrastructures de soutien à la production, à la transformation et à la commercialisation des matières premières agricoles, et sont connectés aux marchés régionaux et internationaux pour l'achat d'intrants ou la vente des produits. Ils bénéficient de facilités réglementaires, législatives, douanières et/ou fiscales pour

encourager les investissements privés, et reposent sur des partenariats entre les acteurs publics (Etats, pays bailleurs de fonds, banques de développement, etc.) et les acteurs privés (grands investisseurs privés, firmes multinationales, etc.) pour la création, le financement, le développement et la gestion de l'ensemble des activités qui y sont menées.

Dans leur mise en place sur le terrain, les différentes composantes des pôles de croissance agricoles varient en termes de surfaces concernées, d'articulation entre les acteurs impliqués, de filières priorisées (productions vivrières nationales ou régionales, productions pour l'exportation, productions industrielles non alimentaires...) etc.

LES PÔLES DE CROISSANCE AGRICOLES, MULTIPLIER LES ANGLES D'ACTION POUR UN OBJECTIF : ATTIRER L'INVESTISSEMENT PRIVÉ



Cependant les différentes formes de pôles de croissance rencontrées dans les pays africains ont plusieurs points communs fondamentaux :

- une conviction que le potentiel de terres agricoles existant est actuellement sous-exploité par les agricultures familiales ; et donc un objectif d'attraction d'investisseurs privés de grande taille pour moderniser le secteur agricole et agroalimentaire national ;
- une alliance entre acteurs publics (Etats, pays bailleurs de fonds, banques de développement) et privés (investisseurs privés, firmes multinationales, secteur privé national), notamment sur le financement et la gouvernance, avec une intervention de l'Etat centrée sur la réalisation d'infrastructures (routes, irrigation, etc.), les réglementations, les incitations fiscales, l'engagement de non-judiciarisation ;
- une logique de contractualisation avec les producteurs familiaux pouvant rester sur le territoire et les industries de l'aval ou les entreprises de production agricole, ainsi que la fourniture de services aux producteurs, petites et moyennes entreprises (crédits, appuis techniques)
- une tentative de formalisation des droits et l'attribution de titres fonciers, avec des réserves foncières dédiées aux investisseurs privés ;

Certaines stratégies de développement agricole, comme l'irrigation à grande échelle, la titrisation foncière, la contractualisation des producteurs familiaux, ou la libéralisation du secteur agricole, existaient bel et bien avant l'émergence du concept de pôles de croissance agricoles, et font partie depuis des années des interventions agricoles des agences bilatérales et des banques multilatérales de développement. De même des appuis au développement de zones de transformation pour l'export, y compris pour des produits agricoles, ont été mis en place dès les années 2000 en Afrique, tandis que des clusters ou zones dédiées à la production et exportation de fleurs coupées puis de haricot ont été développés au Kenya depuis les années 1970. L'approche par les pôles de croissance est cependant plus récente et a pour particularité de réunir toutes ces logiques d'intervention en mettant les grands investisseurs privés au cœur de la gouvernance, de la définition des objectifs et de la mise en œuvre des projets.

La diversité des acteurs et financeurs impliqués, la complexité des montages financiers, la dénomination et la géométrie variables des pôles de croissance agricoles rendent difficile de dresser une cartographie exhaustive de la situation. Lesdits pôles sont toutefois devenus partie intégrante des politiques et des financements en Afrique,

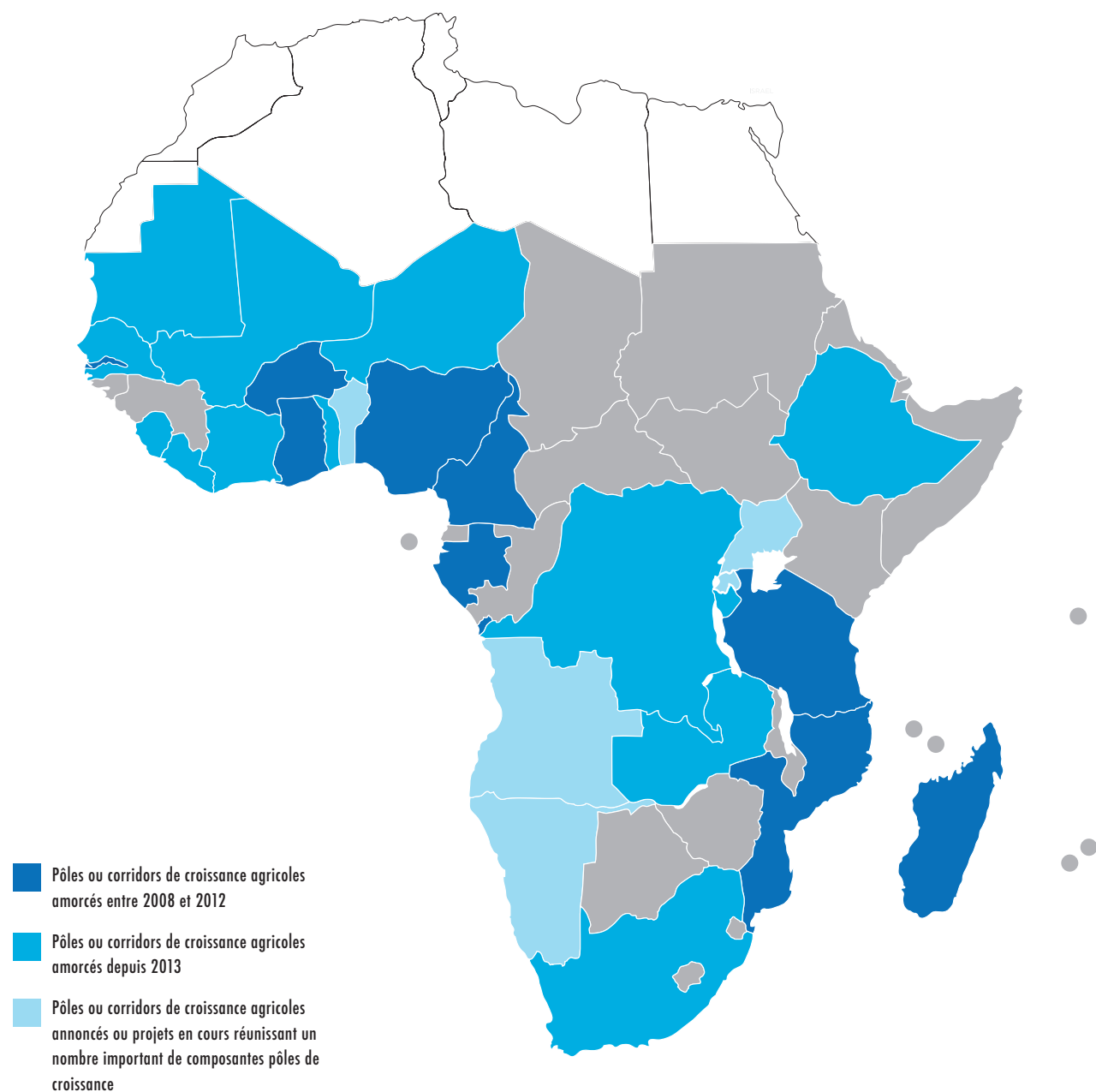
et leur développement devient une approche structurante de la politique agricole nationale dans de nombreux pays. Après le projet précurseur de développement de pôles de croissance intégrés financé par la Banque mondiale à Madagascar à partir de 2005, une première vague de lancement de projets de pôles et corridors de croissance agricoles (Southern Agricultural Growth Corridor Of Tanzania/SAGCOT en Tanzanie, Beira Agricultural Growth Corridor/BAGC au Mozambique, Pôle de croissance de Bagré au Burkina Faso), et de stratégies nationales reposant fortement sur la définition de zones dédiées à l'agro-industrialisation (Gabon, Nigéria) a eu lieu entre 2008 et 2012. Depuis environ 5 ans, les parcs agro-industriels, agropoles ou pôles de croissance agricoles se généralisent sur le continent africain (Mali, Togo, Cameroun, Sierra Leone, Ethiopie, etc.), soutenus par les facteurs suivants :

DEPUIS ENVIRON 5 ANS, LES PARCS AGRO-INDUSTRIELS, AGROPOLES OU PÔLES DE CROISSANCE AGRICOLES SE GÉNÉRALISENT SUR LE CONTINENT AFRICAIN

- Le soutien continu aux pôles de croissance par la Banque mondiale, qui avait annoncé en 2011 vouloir cibler le Cameroun, le Mozambique, la Gambie, et la République Démocratique du Congo².
- La création de la plateforme Grow Africa en 2011, qui soutient l'entrée de grandes entreprises dans le secteur agricole africain, et défend leurs intérêts et demandes, notamment en termes de réformes politiques.
- Le lancement de la Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition (NASAN) en 2012, qui promeut une approche combinant réformes législatives et réglementaires nationales, alliance avec les entreprises agroalimentaires, structuration des chaînes de valeur internationales, et inclut les pôles et corridors de croissance agricoles existants dans ses stratégies nationales.
- L'activisme de la Banque Africaine de Développement en faveur des pôles de croissance agricoles depuis 2016 ;
- L'intégration depuis 2016 de l'approche par les pôles de croissance dans les documents de politiques de développement agricole, au niveau du continent (Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine 2^e génération) comme des pays africains (Programmes Nationaux d'Investissements Agricoles deuxième génération), notamment au Burkina Faso ou au Sierra Leone.

² <http://www.ipsnews.net/2011/03/africa-world-bank-identifies-five-poor-states-as-growth-poles/>

PANORAMA DU DÉVELOPPEMENT DE PÔLES ET CORRIDORS DE CROISSANCE AGRICOLES EN AFRIQUE



2

LES PÔLES DE CROISSANCE:
 SYMBOLE D'UNE
LOGIQUE
GLOBALE DE
PRIVATISATION
 DES INVESTISSEMENTS
 AGRICOLES EN AFRIQUE

La promotion des pôles de croissance agricoles s'inscrit dans un discours plus large appelant à la transformation de l'agriculture africaine par une accélération de l'investissement privé à grande échelle dans le secteur. Ce discours, critiqué par de nombreuses organisations de la société civile, est ainsi affiché comme LA solution au problème de la faim sur le continent africain. Il coexiste pourtant avec un deuxième discours mettant l'accent sur le besoin de financement des agricultures familiales et le renforcement de leur accès aux ressources naturelles, qui est notamment porté au Comité pour la Sécurité Alimentaire mondiale, mais aussi par des institutions internationales telles que le Fonds International pour le Développement Agricole, la Banque mondiale et l'organisation des Nations unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO). On peut souligner l'ambivalence des discours et des engagements, ces deux dernières organisations participant également activement à la promotion du premier discours.

LES LEÇONS MAL APPRISSES DES CRISES ALIMENTAIRES DE 2007-2008

Les graves crises alimentaires de 2007-2008, dues à la flambée des prix mondiaux des matières premières, ont provoqué un regain d'attention pour la question de la sécurité alimentaire mondiale après des années de politiques d'ajustement structurel et de désengagement du soutien à l'agriculture dans les pays en développement. Les Etats africains (sur la base des engagements de Maputo de 2004³) et les pays riches se sont alors engagés à augmenter les investissements publics dans l'agriculture. (Aquila Food Security Initiative du G8, notamment). Ces mêmes Etats, les organisations internationales et les grandes firmes agroalimentaires ont affirmé la nécessité d'un changement de cap. Des prédictions alarmistes sur la croissance démographique et le risque de pénurie alimentaire de la planète⁴ ont nourri un discours sur l'urgence de « moderniser » et « révolutionner » des agricultures africaines en échec. L'obligation d'augmentation de 70% de la production agricole mondiale d'ici 2050 (pourcentage avancé par

la FAO en 2009, réduit à 60% dès 2012) est devenue un leitmotiv général, bien que l'invalidité de ces chiffres ait été rapidement démontrée⁵.

La lutte contre la faim est donc depuis réduite à un défi d'augmentation de la production et des rendements agricoles, relayant à un second plan d'autres aspects comme l'impact des changements climatiques sur les rendements agricoles, les risques de tensions et d'instabilité des prix agricoles, et les risques de conflits dus à la compétition sur l'utilisation des ressources naturelles à des fins énergétiques, industrielles et alimentaires, qui font peser sur les populations les plus vulnérables un défi majeur en termes d'accès à l'alimentation.

Selon les promoteurs de cette approche basée sur l'urgence de produire plus, d'investir plus et de « moderniser » plutôt que de produire mieux, de produire autrement, et de mieux répartir et protéger l'alimentation, il est donc essentiel de faciliter l'entrée massive de grands acteurs privés non agriculteurs (entrepreneurs, hommes d'affaires nationaux, firmes multinationales ou investisseurs étrangers) dans le secteur agricole⁶. Avec donc la conviction sous-jacente que les productrices et producteurs à petite échelle ne peuvent pas relever le défi de nourrir les pays africains, alors qu'ils fournissent déjà la grande majorité de l'alimentation disponible sur le continent⁷. Le secteur agricole est présenté comme riche d'un potentiel de terres, d'eau et de gains de productivité inexploités, et porteur de perspectives de croissance alléchantes pour les firmes multinationales de l'agroalimentaire (semences, engrais, produits phytosanitaires, machinisme, fabricants d'aliments, transformateurs, planteurs, etc.) en proie à des marchés en croissance faible dans d'autres régions du monde.

Les modèles de développement agricole promus depuis 2007-2008 s'inscrivent dans la continuité de ceux portés depuis la première Révolution verte lancée à partir des années 1950-60 dans des pays d'Asie et en Amérique latine, avec le paquet « mécanisation, irrigation, semences sélectionnées, engrais synthétiques et pesticides ». Il est implicitement considéré qu'il n'y a pas d'alternative possible pour augmenter la production agricole des pays pauvres, éradiquer la faim et éviter de futures famines.

3 | <http://ftp.fao.org/unfao/bodies/arc/23arc/11604f.doc>

4 | IFPRI, FAO/OCDE, FAPRI, etc.

5 | http://www.ase.tufts.edu/gdae/Pubs/wp/13-04WiseFeedWorld2050_French.pdf

6 | Voir notamment le « focus » de Grow Africa sur l'investissement privé pour augmenter la production et promouvoir la sécurité alimentaire : Grow Africa, Investing in the future of African agriculture, 1st Annual Report on private-sector investment in support of country-led transformations in African agriculture, 2013, p.8 : https://www.feedthefuture.gov/sites/default/files/resource/files/grow_africa_annual_report_2013.pdf

7 | La FAO rappelle ainsi que les petits producteurs fournissent jusqu'à 80% de l'alimentation en Afrique Subsaharienne et en Asie : FAO, Smallholders and family farmers, 2012 : http://www.fao.org/fileadmin/templates/nr/sustainability_pathways/docs/Factsheet_SMALLHOLDERS.pdf. La FAO promeut également la capacité de l'agribusiness de générer des food hotspots via les corridors de croissance agricoles : Eva Gálvez Nogales, Making economic corridors work for the agricultural sector, Agribusiness and Food Industries Series 4, FAO, 2014, p.37 : <http://www.fao.org/3/a-i4204e.pdf>

La notion de deuxième Révolution verte se retrouve dans l'appel de 2004 de Kofi Annan, Secrétaire général des Nations unies⁸, ou dans celui de Jacques Diouf, Directeur général de la FAO⁹ en 2006, survenu au lendemain du

**LES MODÈLES DE
DÉVELOPPEMENT
AGRICOLE PROMUS
S'INSCRIVENT DANS LA
CONTINUITÉ DE CEUX
PORTÉS DEPUIS LA
PREMIÈRE RÉVOLUTION
VERTE AVEC LE PAQUET
« MÉCANISATION,
IRRIGATION, SEMENCES
SÉLECTIONNÉES,
ENGRAIS SYNTHÉTIQUES
ET PESTICIDES »**

lancement de l'Alliance pour une Révolution Verte en Afrique (AGRA)¹⁰ par les Fondations Rockefeller et Bill et Melinda Gates. L'ex-Secrétaire général des Nations unies Kofi Annan a d'ailleurs pris la présidence d'AGRA en 2007. Les approches promues depuis 10 ans diffèrent par contre des précédentes sur le rôle respectif des différents acteurs dans la gouvernance de ces chaînes de valeur et du secteur agricole (Promotion du rôle du secteur privé comme

co-décisionnaire et co-producteur de politiques et programmes), sur la promotion de la contractualisation des productrices et producteurs à petite échelle avec des entreprises de grande taille, et sur l'insertion de la production agricole dans un système plus large, celui des chaînes de valeur agroalimentaires internationales desservant notamment les marchés occidentaux.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer la place croissante des firmes multinationales agroalimentaires (Yara, Cargill, Nestlé, etc.) dans le discours sur la lutte contre la faim et la transformation de l'agriculture, dans la gouvernance de l'agriculture et de la sécurité alimentaire et dans les initiatives de développement agricole :

- L'activisme croissant des firmes qui dans les années 2000 se dotent de fondations philanthropiques pour effectuer un travail de plaidoyer, en mettant à profit un statut non commercial, notamment dans les négociations internationales (Organisation Mondiale du Commerce, Convention sur la diversité biologique, autour du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour

8 | <http://www.un.org/press/en/2004/sgsm9405.doc.htm>

9 | Le DG de la FAO insiste toutefois davantage sur la bonne gestion des ressources naturelles que sur l'utilisation de technologies : <http://www.fao.org/newsroom/en/news/2006/1000392/index.html>

10 | <http://www.gatesfoundation.org/Media-Center/Press-Releases/2006/09/Foundation-Form-Alliance-to-Help-Spur-Green-Revolution-in-Africa>

11 | Source : Inter Réseaux Développement Rural ; BDS N°10 ; Coopération pour le développement agricole en Afrique : le rôle des entreprises et des fondations privées. Août 2013. http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/BDS_No10_final.pdf

12 | African Agricultural Growth Corridors and the New Alliance for Food Security and Nutrition. Who benefits, who loses? H. Paul et R. Steinbrecher. Econexus. Juin 2013, p.2. <http://www.econexus.info/publication/african-agricultural-growth-corridors-and-new-alliance-food-security-and-nutrition-who-b>

YARA, LEADER DE PARTENARIATS PUBLICS-PRIVÉS AGRICOLES EN TANZANIE ET AU MOZAMBIQUE

Yara International est le principal producteur et négociant d'engrais au monde (12 % du marché mondial, plus de 40 % du marché des engrais azotés). L'entreprise est très active au niveau international dans les initiatives relatives au développement du secteur agricole dans les pays en développement, notamment avec sa fondation pour la Révolution verte en Afrique lancée en 2005, à la co-présidence de l'initiative Grow Africa¹¹, au sein de la NASAN, dans Ghana Grains Partnership, au sein de la Task Force sur la faim initiée par le Secrétaire Général des Nations Unies dans le cadre des Objectifs du Millénaire, ou en finançant en 2006 la Conférence africaine sur la révolution verte à la suite de laquelle les chefs d'Etat de l'Union africaine adopteront la « Déclaration d'Abuja sur les engrais pour la révolution verte africaine ».

En 2008 Yara met en avant le concept de couloir de croissance agricole¹² au forum du secteur privé en marge de l'assemblée générale des Nations Unies. L'idée est à nouveau émise lors de la réunion annuelle de la Fondation Forum Economique Mondial (WEF) de Davos en 2009 et inscrite dans le cadre du projet « Une nouvelle vision de l'agriculture » du WEF. Yara joue ensuite un rôle prépondérant dans le lancement du corridor de croissance agricole de Beira (BAGC), puis dans celui du corridor de croissance agricole du Sud de la Tanzanie (SAGCOT) en mai 2010 lors de la réunion du WEF sur l'Afrique en Tanzanie. Le concept, et les corridors agricoles déjà lancés, sont ensuite soutenus par l'initiative Grow Africa lancée à partir de 2011, et intégrés dans la NASAN lancée par le G8 en 2012.

l'alimentation et l'agriculture, Convention des Nations Unies sur le Changement Climatique, ou au Comité sur la Sécurité Alimentaire mondiale/CSA).

- Les firmes lancent ou financent même directement des initiatives, comme le géant des engrais Yara avec les corridors de croissance agricoles à partir de 2008 (voir encadré ci-dessous).
- La montée en puissance d'un discours des multinationales sur le développement et la durabilité, en lien avec leur communication sur la responsabilité sociale et environnementale, dans les espaces internationaux onusiens. Les intérêts et priorités des firmes et des Etats sont alors présentés comme convergents, et conditions sine qua non du succès des politiques de développement (objectifs du millénaire, objectifs de développement durable, action climatique, lutte contre la faim).
- Le déficit de financement du secteur agricole après le désengagement des Etats africains, du secteur bancaire et des bailleurs de fonds pendant la période des ajustements structurels, et seulement en partie inversé depuis 2008. Les acteurs publics espèrent en effet combler le grand écart entre la priorité qu'ils redonnent à l'agriculture et leur désengagement financier du secteur, par un afflux d'investissement privé dans l'agriculture des pays en développement.
- La redéfinition progressive de la justification de l'aide au développement en regard de la libéralisation du commerce et de la montée en puissance des acteurs privés, démarrant dans les années 2000 avec des notions telles que « Trade not Aid », « Aid for Trade », et la mise en avant plus récente de l'effet de levier de l'aide publique au développement pour générer de l'investissement privé, l'emphase mise sur la structuration de chaînes de valeur agroalimentaires internationales comme moteurs de la lutte contre la pauvreté, etc.
- La place croissante de pays émergents tels que la Chine ou le Brésil dans le financement public du secteur agricole africain, avec une approche qui relie directement investissements, approvisionnement en matières premières, promotion du commerce et aide au développement, au contraire d'une définition de l'aide publique au développement déliée du commerce telle que prônée par l'OCDE.
- L'intérêt croissant des grandes entreprises agroalimentaires, notamment européennes et américaines, pour les marchés africains d'un continent en pleine croissance économique alors que la croissance de la consommation dans les pays développés tourne au ralenti.

Des initiatives liées et se renforçant mutuellement telles que la NASAN du G8 de 2012 (qui représente un engagement financier annoncé de 4,9 milliards d'euros des bailleurs de fonds et 4,3 milliards d'euros des investisseurs privés¹³), et les partenariats public-privé développés dans les corridors ou les pôles de croissance agricoles permettent alors de concilier l'ambition affichée des Etats riches d'accroître les ressources financières consacrées à l'agriculture et à la sécurité alimentaire dans les pays du Sud, et celle des firmes multinationales de l'agriculture et de l'agroalimentaire de saisir les opportunités d'ouverture de marchés et de croissance en Afrique (et ailleurs ?).

Dès lors, les bailleurs de fonds et les Etats africains mettent l'accent sur le rôle de « facilitateur » de l'Etat¹⁴ pour construire un environnement « favorable à l'investissement agricole » afin que le secteur privé puisse se saisir des opportunités. Le rôle des Etats consiste à :

- Créer un environnement favorable aux affaires aux investisseurs potentiels (entreprises des semences, des engrais et produits phytosanitaires ; investisseurs dans la production agricole, etc.). La Banque Mondiale est allée jusqu'à en faire le critère d'évaluation des politiques de développement, à travers les index Doing Business et Enabling Business in Agriculture. Cela suppose de réformer des règlements et législations dans les domaines des tarifs douaniers, de la fiscalité sur les entreprises, de l'autorisation et homologation des semences, de la commercialisation et circulation des engrais et produits chimiques, de la formalisation de la propriété de la terre et la facilitation des transactions foncières, etc.
- Mettre à disposition des facteurs de production peu onéreux et fiables : réseau d'électricité, réseaux d'irrigation, main-d'œuvre formée pour les emplois liés à l'agriculture industrielle d'exportation et aux entreprises agroalimentaires, encouragement de la contractualisation entre les grandes entreprises agroalimentaires et les agriculteurs familiaux.

LES BAILLEURS DE FONDS ET LES ETATS AFRICAINS METTENT L'ACCENT SUR LE RÔLE DE « FACILITATEUR » DE L'ETAT POUR CONSTRUIRE UN ENVIRONNEMENT « FAVORABLE À L'INVESTISSEMENT AGRICOLE » AFIN PUISSE SE SAISIR DES OPPORTUNITÉS

¹³ https://www.oxfamfrance.org/sites/default/files/file_attachments/rapport_un-business_nasan.pdf

¹⁴ <https://www.gov.uk/dfid-research-outputs/narratives-of-agricultural-policy-in-africa-what-role-for-ministries-of-agriculture-in-the-21st-century>

- Relier dans des chaînes d'approvisionnement (chaînes de valeur agricoles) les lieux de production en Afrique aux lieux de consommation dans les pays riches : sélection de zones prioritaires de développement en fonction de la disponibilité en eau, du potentiel agronomique, de la facilité d'exportation ; construction ou rénovation

de routes vers les ports d'exportation ; concentration du développement sur quelques zones spécialisées et un nombre restreint de productions disposant d'un avantage économique potentiel.

LES INDEX DOING BUSINESS ET ENABLING THE BUSINESS OF AGRICULTURE, OU COMMENT LA BANQUE MONDIALE GUIDE LES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DES GRANDS FIRMES DE L'AGROBUSINESS

La Banque mondiale joue un rôle influent d'identification des facteurs réglementaires et politiques qui pourraient affecter l'activité des grandes entreprises dans le secteur agricole, encourageant ainsi de fait les réformes qui ont un impact sur l'environnement des affaires, notamment à travers ses index Doing Business (créé en 2002)¹⁵ et Enabling the Business of Agriculture (créé en 2013)¹⁶. Ces classements des pays en fonction de la facilité d'y faire des affaires combinent des indicateurs sur les réglementations et les coûts de transactions liés pour les investisseurs dans le domaine des semences, des engrais, du machinisme, de la finance, des marchés, du transport, des technologies d'information et de communication, et de l'eau¹⁷. Les pays récoltent ainsi de meilleures notes s'ils baissent les coûts et taxes, le temps et le contenu des procédures liées à l'importation d'engrais chimiques ; à la vente de semences industrielles, ou à l'exportation de produits agricoles¹⁸. Ils dressent ainsi l'agenda des réformes que la Banque mondiale juge néces-

saires pour améliorer l'environnement des affaires en agriculture, une composante importante des projets de développement des pôles de croissance agricoles. Les index sont également utilisés pour promouvoir des réformes spécifiques auprès des pays en développement, et sont ainsi repris par la NASAN ou Grow Africa pour évaluer le « succès » de ces initiatives dans les pays concernés, l'objectif étant qu'ils améliorent leur classement.

En 2008 Yara met en avant le concept de couloir de croissance agricole² au forum du secteur privé en marge de l'assemblée générale des Nations Unies. L'idée est à nouveau émise lors de la réunion annuelle de la Fondation Forum Economique Mondial (WEF) de Davos en 2009 et inscrite dans le cadre du projet « Une nouvelle vision de l'agriculture » du WEF. Yara joue ensuite un rôle prépondérant dans le lancement du corridor de croissance agricole de Beira (BAGC), puis dans celui du corridor de croissance agricole du Sud de la Tanzanie (SAGCOT) en mai 2010 lors de la réunion du WEF sur l'Afrique en Tanzanie. Le concept, et les corridors agricoles déjà lancés, sont ensuite soutenus par l'initiative Grow Africa lancée à partir de 2011, et intégrés dans la NASAN lancée par le G8 en 2012.

¹⁵ <http://www.doingbusiness.org/rankings>

¹⁶ <http://africantransformation.org/wp-content/uploads/2014/02/2014-african-transformation-report.pdf>

¹⁷ <http://eba.worldbank.org/about-us>

¹⁸ Voir notamment <http://eba.worldbank.org/methodology> et une analyse de l'impact de l'EBA sur les semences : Oakland Institute, Down on the seed, The World Bank enables corporate takeover of seeds, 2017 : <https://www.oaklandinstitute.org/sites/oaklandinstitute.org/files/down-on-the-seed.pdf>

UN SOUTIEN POLITIQUE CROISSANT DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

L'expansion des pôles de croissance agricoles est aujourd'hui soutenue par une multitude d'acteurs qui promeuvent la transformation de l'agriculture africaine par l'industrialisation et les partenariats public-privé (PPP). L'Organisation pour le Développement Industriel des Nations unies (UNIDO) agit en tant qu'agence technique pour les gouvernements africains et bailleurs de fonds¹⁹ qui développent les agropoles, tout comme la FAO qui soutient également les politiques agricoles africaines actuelles faisant la part belle aux PPP agricoles, à l'agrégation des acteurs des filières et au développement des pôles de croissance²⁰.

La plupart des bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux soutiennent des composantes des projets de pôles de croissance agricoles (infrastructures d'irrigation à grande échelle, structuration des chaînes de valeur, etc.), même si elles ne financent pas le pôle en tant que tel. C'est ainsi le cas de l'Agence Française de Développement (AFD) avec le cofinancement du barrage hydro-électrique de Kandadji au Niger (Projet finalement transformé en pôle de croissance agricole de nombreuses années après le lancement des travaux de construction d'infrastructures)²¹ ou de Bagré au Burkina Faso (financement à la sécurisation du barrage à Bagré en 2006, avant que le Pôle de croissance de Bagré ne soit lancé en 2011)²², ou le financement et la participation des Etats du G7 à la NASAN, qui inclut notamment le Pôle de croissance agricole de Bagré ainsi que SAGCOT en Tanzanie et BAGC au Mozambique. Le développement de pôles de croissance n'intervient en effet pas toujours au même stade du développement agricole d'un pays : les pôles de croissance annoncés en Côte d'Ivoire en 2016 recouvrent le découpage géographique des zones d'attraction

LA STRATÉGIE D'INDUSTRIALISATION DE L'AGRICULTURE AFRICAINE DE LA BANQUE MONDIALE

La Banque mondiale considère l'agriculture comme un réservoir d'industrialisation rapide de l'Afrique dans un contexte de développement économique des pays émergents, notamment en lieu et place de la Chine²³. En mars 2011, avec le lancement de sa nouvelle stratégie « L'avenir de l'Afrique et comment la Banque mondiale entend y contribuer²⁴ », celle-ci pose les bases d'une approche reposant sur l'industrialisation de secteurs prioritaires, les réformes réglementaires pour faciliter les affaires, et un effort soutenu sur les infrastructures. Elle précise notamment que « l'Afrique s'urbanise rapidement, ouvrant des opportunités pour des grappes, pôles de croissance et externalités d'agglomération » et annonce être « en train de développer un nouveau type d'Opérations - les Projets de Pôles de Croissance - pour aider les pays africains à déployer une masse critique de réformes, d'investissements dans les infrastructures, et de construction de compétences pour les industries et zones à haut potentiel ».

de l'investissement privé structurées avec la NASAN dès 2012, alors qu'au Burkina Faso le développement du Pôle de croissance de Bagré a commencé dès 2011 puis a été inclus comme projet phare de la NASAN après 2012.

Le Groupe de la Banque Mondiale (BM) et la Banque Africaine de Développement (BAD) sont les principaux financeurs directs du développement croissant d'agropoles ou pôles de croissance agricoles en Afrique (voir la liste indicative de projets de pôles de croissance agricoles en

¹⁹ Voir notamment https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/The_role_of_agro_industrial_clusters_in_inclusive_and_sustainable_developmentby_chuma_ezionma.pdf ou le Programme de partenariat pays pour le Développement Industriel Inclusif et Durable (DIID) : <https://isid.unido.org/files/PCP-brochure-full-FR.pdf>

²⁰ Voir notamment le Programme Communautaire Décennal de Transformation de l'Agriculture pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle dans l'espace UEMOA (PCD-TASAN) 2016-2025 de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine : [http://www.westafricagateway.org/sites/default/files/Rapport%20PCD-TASAN%20Version%20Finale%2030%20Juin_DSAME_VFF_16janv16%20\(2\).pdf](http://www.westafricagateway.org/sites/default/files/Rapport%20PCD-TASAN%20Version%20Finale%2030%20Juin_DSAME_VFF_16janv16%20(2).pdf)

²¹ Sur le cofinancement de la Banque mondiale, la Banque Islamique de Développement, et l'Agence Française de Développement, voir notamment <http://www.jeuneafrique.com/5188/economie/barrage-de-kandadji-le-niger-obtient-100-milliards-de-f-cfa/>, <http://www.agencecofin.com/hydroelectricite/0807-30488-le-niger-decroche-80-millions-de-dollars-de-plus-pour-realiser-le-barrage-de-kandadji> ou <http://www.afd.fr/home/pays/afrique/geo-af/portail-niger> UEMOA (PCD-TAS)

²² Voir notamment <http://lefaso.net/spip.php?article14764> ou http://www.sonabel.bf/infos/article.php3?id_article=126 ²³ https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/SENEGAL-DSP_2016-2020.pdf

²⁴ Justin Yifu Lin, New Structural Economics, A Framework for Rethinking Development and Policy, 2012 : <http://siteresources.worldbank.org/DEC/Resources/84797-1104785060319/598886-1104951889260/NSE-Book.pdf>

²⁵ http://siteresources.worldbank.org/INTAFRICA/Resources/AFR_Regional_Strategy_3-2-11.pdf

LA NOUVELLE STRATÉGIE NOURRIR L'AFRIQUE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (BAD)

La BAD a amorcé, sous l'égide de son président entré en fonction en septembre 2015, un changement remarquable dans sa communication sur le développement agricole. L'approche « Nourrir l'Afrique : Une stratégie pour la transformation de l'agriculture en Afrique pour la période 2016-2025 »²⁹ lancée en mai 2016 vise la transformation des agricultures et la promotion des chaînes de valeur à travers la mobilisation des partenariats publics-privés comme une des composantes du Top 5³⁰ des domaines d'intervention de l'organisation. Cette transformation de l'agriculture repose sur le leadership des entreprises privées, le changement d'échelle pour attirer des grands investisseurs, et le montage de grands projets, pour une industrialisation et une modernisation rapide du secteur. La multiplication des pôles de croissance agricoles est un instrument-clé de cette stratégie, qui prévoit un appui à des agropoles, parcs agro-industriels, blocs agricoles et corridors agricoles ou autres en Algérie, Angola, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Mozambique, Nigéria, République Démocratique du Congo, Sénégal, Togo, Zambie et Zimbabwe. En décembre 2016 la mobilisation de 24 milliards USD au cours des 10 prochaines années a été annoncée pour soutenir les investissements agro-industriels en Afrique.

annexe), intervenant notamment en complémentarité sur certains projets²⁵. Le soutien aux pôles de croissance et aux autres approches basées sur des logiques d'agglomération d'entreprises privées pour développer l'industrialisation est une tendance croissante pour la BM depuis le début des années 2000, notamment avec des financements pour tous les premiers projets de pôles et corridors de croissance agricoles en Afrique Subsaharienne²⁶, et un soutien à des projets plus récents dans de multiples pays africains.

Depuis 2016, la Banque Africaine de Développement a placé le développement des pôles de croissance agricoles au cœur de son agenda de transformation de l'agriculture par l'industrialisation. Cette évolution s'inscrit dans la logique des actions passées de la BAD, puisqu'elle soutient déjà depuis plusieurs années le développement des corridors de transport et les corridors de croissance en Afrique australe²⁷, ou à travers le Programme de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA)²⁸ conduit par la BAD, le NEPAD et la commission de l'Union Africaine. La BAD soutient également depuis longtemps des activités qui se retrouvent dans les pôles de croissance agricoles (voir schéma des angles d'action page 20)

LE GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE ET LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT SONT LES PRINCIPAUX FINANCEURS DIRECTS DU DÉVELOPPEMENT CROISSANT D'AGROPOLES OU PÔLES DE CROISSANCE AGRICOLES EN AFRIQUE

Le Groupe de la Banque Mondiale (BM) et la Banque Africaine de Développement (BAD) sont les principaux financeurs directs du développement croissant d'agropoles ou pôles de croissance agricoles en Afrique (voir la liste indicative de projets de pôles de croissance agricoles en

²⁵ https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/SENEGAL-DSP_2016-2020.pdf

²⁶ En 2015, une étude de la Banque mondiale estimait ainsi que l'institution avait engagé 1,5 milliard USD pour des projets d'agglomération, principalement en Afrique Subsaharienne. Une partie importante de ces projets concernait complètement ou en partie le développement de pôles agricoles (d'autres projets se concentrant sur les secteurs minier ou touristique) : https://www.cgdev.org/sites/default/files/CGD-Policy-Paper-54-Gelb-Tata-Ramachandran-Rossignol_0.pdf

²⁷ Dans le cadre de son plan d'industrialisation du continent mis en œuvre avec le NEPAD, et notamment au Malawi (<https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/2013-2017%20-%20Malawi%20-%20Country%20Strategy%20Paper.pdf>), en Zambie (https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Multinational__Malawi-Zambia_-_Nacala_Road_Corridor_Development_Project_-_Phase_IV_-_Appraisal_Report.pdf) ou en Tanzanie. Voir également Banque Africaine de Développement, Revue sur l'efficacité du développement, Agriculture, 2016 : https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Development_Effectiveness_Review_2016/DER_Agriculture_2016_-_Fr.pdf

²⁸ <https://www.afdb.org/fr/topics-and-sectors/initiatives-partnerships/programme-for-infrastructure-development-in-africa-pida/>

²⁹ https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/Nourrir_l_Afrique_-_Strat%C3%A9gie_pour_la_transformation_de_l_agriculture_en_afrique_pour_la_période_2016-2025.pdf

³⁰ <https://www.afdb.org/fr/the-high-5/>

³¹ <http://www.agencecofin.com/investissement/0812-43076-la-bad-investira-24-milliards-dans-les-secteurs-de-l-agriculture-et-de-l-agrobusiness-en-afrique-sur-10-ans>

2003

1er Programme de Développement Détaillé Agricole de l'Afrique (PDDAA de Maputo), initié par le Nouveau Partenariat Economique pour le Développement de l'Afrique. Approche technique, focalisation sur les investissements et les dépenses publiques allouées à l'agriculture.

2005

Yara lance son programme Afrique et une fondation pour la Révolution verte en Afrique. La Banque mondiale soutient le développement des Pôles de croissance intégrés à Madagascar.

2007

Koffi Annan, ex-Secrétaire général des Nations unies, accède à la présidence d'AGRA.

2009

Les corridors de croissance agricoles sont inscrits dans le projet « Une nouvelle vision de l'agriculture » à la réunion annuelle du Forum économique mondial (WEF) de Davos.

2007

2005

2003

2005

2004

2004

Conférence sur la faim en Afrique. Koffi Annan, Secrétaire général des Nations unies, plaide pour une Révolution verte en Afrique.

2006

2006

Yara organise la conférence africaine sur la révolution verte. « Déclaration d'Abuja sur les engrais pour la révolution verte africaine » des chefs d'Etat de l'Union africaine. Création d'AGRA, Alliance pour une Révolution Verte en Afrique, par les fondations Bill et Melinda Gates et Rockefeller.

2008

2008

Yara promet les couloirs de croissance agricole au Forum du secteur privé en marge de l'Assemblée générale des Nations unies.

2009

2010

2010

Le corridor de croissance agricole de Beira (BAGC) est lancé au Mozambique. Le corridor de croissance agricole du Sud de la Tanzanie (SAGCOT), couvrant également la Zambie, le Malawi et la RDC, est lancé à la réunion du WEF sur l'Afrique. L'African Green Revolution Forum est lancé par Yara et AGRA.

2011

2011

Lancement de **Grow Africa**, par l'Union africaine, le NEPAD et le WEF, co-présidé par. Yara, pour accroître l'investissement du secteur privé dans l'agriculture. Lancement du Projet de Pôle de Croissance de Bagré au **Burkina Faso**. Lancement au **Nigeria** des Staple Crop Processing Zones, couplées aux Agribusiness Investment Regions, dans le cadre de l'Agenda de Transformation de l'Agriculture.

2012

2012

La Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition (NASAN), du G8, avec l'Union africaine et le NEPAD, inclut les pôles et corridors du Burkina Faso, Tanzanie et Mozambique. Lancement du Programme Agropoles au **Cameroun**. Le Projet d'Agriculture Commerciale du **Ghana** inclut 2 pôles de croissance (Soutien de la Banque mondiale). Lancement des corridors économiques de croissance en **Ethiopie** (abandonnés par la suite).

2013

2013

Lancement en **République Démocratique du Congo** de la stratégie de développement de 22 parcs agro-industriels. Lancement au **Sénégal** du Projet de Pôle de Développement de la Casamance (Soutien de la Banque mondiale). La deuxième phase du projet de barrage de Kandadji au **Niger** inclut le développement d'un pôle de croissance agro-business (Soutien de la Banque mondiale, Agence Française de Développement, Banque Ouest Africaine de Développement, fonds des pays arabes). Le projet Chaînes de valeur compétitives de la Banque mondiale au **Cameroun** est restructuré : le complexe maritime-industriel de Kribi devient un pôle de croissance intégré. La Banque mondiale porte le Programme de Pôles de croissance au **Sierra Leone** (3 pôles multisectoriels recommandés).

2014

2014

PDDAA 2^e génération Déclaration de Malabo : ralliement aux concepts de transformation de l'agriculture africaine à travers la révolution verte, et de financement et réforme des politiques et réglementations à travers les partenariats publics-privés. Adoption du Programme Agropoles au **Mali** qui prévoit le développement de 4 pôles.

2015

2015

L'Initiative Agricultural Commercialization Clusters en **Ethiopie** prévoit le développement de 33 pôles dans 4 Etats dans le cadre de l'Agenda de Transformation de l'Agriculture. Projet de Pôles et Corridor de Croissance Intégrés 2 à **Madagascar** (Soutien Banque mondiale). L'agenda de transformation de l'agriculture au **Libéria** identifie 6 pôles agricoles. La société marocaine MEDZ commence à appuyer le **Gabon** pour le développement de ses agropoles.

2016

2016

Projet de développement de 3 ou 4 agropoles au **Togo** (Soutien de la Banque Africaine de Développement). Le Plan national de Développement 2016-2020 de **Côte d'Ivoire** prévoit 4 pôles agro-industriels. Soutien de la Banque Africaine de Développement au Pôle de Croissance de Bagré au **Burkina Faso**. Lancement du développement du Pôle de croissance de Samandeni au **Burkina Faso**. Le programme de zones économiques spéciales en **Afrique du Sud** prévoit de développer l'agro-alimentaire sur 2 Zones Economiques Spéciales en lien avec la production agricole de la région.

2017

2017

Projet de développement du bloc agricole de Luswishi en **Zambie** (soutien de la Banque Africaine de Développement). Préparation par la Banque Africaine de Développement d'un programme de transformation de l'agriculture malgache basé sur le développement de pôles de croissance agricoles à **Madagascar**. Lancement du Projet de pôle agro-industriel de Béliér (ZPAI BELIER) en **Côte d'Ivoire** (soutien de la Banque Africaine de Développement).

FAIBLESSE DE L'ASSISE THÉORIQUE DES PÔLES DE CROISSANCE AGRICOLES

Les pôles de croissance agricoles présentent un certain flou conceptuel, au-delà de l'idée de regrouper toutes les interventions de développement en méga-projets territoriaux. Ce flou peut tenir au fait que la notion initiale de pôle de croissance introduite par l'économiste François Perroux dans les années 1950 a été pensée dans un espace économique théorique. Ce n'est qu'ensuite qu'elle a été saisie par les décideurs politiques et les administrations comme outil de planification et de développement territorial, mais sans rigoureuse définition de son contenu dans ce domaine³². Par ailleurs, les promoteurs des pôles de croissance agricoles, n'ont jamais détaillé les conditions qui permettraient aux pôles de croissance agricoles de générer ou pas un développement territorial durable et équilibré, et notamment le lien entre croissance et développement, les relations instaurées entre une entreprise agroalimentaire dominante et des producteurs placés sous sa dépendance, le rôle des pouvoirs publics, etc.³³

Le Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), ses membres notamment la Confédération Paysanne du Faso (CPF), la Plate-Forme Paysanne du Niger (PFPN), la Coordination des Orga-

nisations Paysannes du Mali (CNOP) ou l'Association nationale des organisations professionnelles agricoles de Côte d'Ivoire (ANOPACI), et d'autres organisations de la société civile africaine et internationale ont ainsi dénoncé ce simplisme de l'investissement privé à grande échelle comme solution du développement, en notant que « l'intérêt croissant des décideurs politiques d'Afrique de l'Ouest pour le concept des pôles de croissance [II] est basé sur un présupposé que tout investissement entraîne nécessairement la croissance et que la croissance entraîne automatiquement la diminution de la pauvreté »³⁴.

UNE LOGIQUE DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ QUI N'EN EST PAS UNE

En théorie dans un partenariat public-privé (PPP)³⁵, le secteur privé, doté de compétences et de ressources, réalise l'investissement habituellement consenti par l'Etat qui en contrepartie, offre une concession d'exploitation rémunérée par les usagers, ou sous forme de location par l'Etat, pour une période donnée, supérieure à la durée d'amortissement de l'infrastructure. Cela doit notamment permettre au secteur public de partager voire déléguer le risque et le coût de fournitures de services publics, et de minimiser les coûts en optimisant la performance³⁶. L'Etat perçoit ensuite (voire pendant la période d'amortissement) une partie des recettes d'exploitation de l'infrastructure, qui peut revenir dans le domaine public. Les pôles de croissance agricoles sont bâtis sur la logique de partenariat public-privé, mais avec une configuration différente sur le partage des responsabilités de financement :

- l'acteur public étatique est porteur des investissements initiaux - en mobilisant souvent des prêts ou dons de l'APD ; il aménage des périmètres industriels (électricité, plateformes de collecte ou de stockage, terrains industriels, etc.) ; rénove ou construit des réseaux routiers ou ferroviaires et des ports ; s'engage à libéraliser le secteur agricole

32 I Voir notamment Mauricio Aguiar Serra, Development Pole Theory and the Brazilian Amazon, Departamento de Economia - Universidade Federal do Paraná, 2003 : <http://www.empresas.ufpr.br/amazon.pdf>

33 I Sur les écarts entre théorie et pratique des approches d'agglomération, voir notamment Eva Gálvez-Nogales, Agro-based clusters in developing countries: staying competitive in a globalized economy, FAO, 2010 : <http://www.fao.org/docrep/012/i1560e/i1560e.pdf>. La Banque mondiale avait en 2012 surtout mis en avant l'opportunité d'exploitation des bas coûts de main-d'œuvre, notamment par l'agglomération, les zones dédiées à l'export et les incitations aux investisseurs, pour remplacer la Chine comme exportateur de marchandises bon marché : Justin Yifu Lin, New Structural Economics, A Framework for Rethinking Development and Policy, World Bank, 2012 : <http://siteresources.worldbank.org/DEC/Resources/84797-1104785060319/598886-1104951889260/NSE-Book.pdf>

34 I Confédération Paysanne du Faso et Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs d'Afrique de l'Ouest (ROPPA), Atelier régional de partage d'expériences et de réflexion sur les « pôles de croissance », Déclaration finale, 15-17 décembre 2016 : http://cpf-bf.org/IMG/pdf/rapport_atelier_regional_cpf_vf_diffusion.pdf

35 I Voir notamment la définition de la Banque mondiale mentionnée par l'initiative France-Banque mondiale pour la promotion des PPP dans les pays de la zone Franc : <http://www.initiative-ppp-afrique.com/Partenariat-public-privé/Definitions-et-outils/Definition>

36 I Voir notamment la définition proposée par Marlo Rankin et al., Public-private partnerships for agribusiness development A review of international experiences, FAO, Rome, 2016 : <http://www.fao.org/3/a-i5699e.pdf> également la capacité de l'agribusiness de générer des food hotspots via les corridors de croissance agricoles : Eva Gálvez Nogales, Making economic corridors work for the agricultural sector, Agribusiness and Food Industries Series 4, FAO, 2014, p.37 : <http://www.fao.org/3/a-i4204e.pdf>

3

FAIBLESSES DU MODÈLE THÉORIQUE ET DIFFICULTÉS

DE MISE EN ŒUVRE DES PÔLES DE CROISSANCE AGRICOLES

pour en faciliter la prise en main par les entreprises privées ; finance de grands aménagements hydrauliques ; sécurise l'accès au foncier pour les investisseurs ; accorde des exonérations et réductions de taxes et impôts aux investisseurs privés ; met en place des fonds pour soutenir l'investissement privé (comme les fonds catalytiques sur SAGCOT et BAGC).

- les investisseurs privés se chargent des investissements en rapport direct avec la production agricole sur les terres aménagées pour eux, et dans les activités de transformation de produits agricoles (agrocarburants, produits alimentaires, alimentation animale, etc.). Il est généralement attendu que les entreprises privées financent elles-mêmes la connexion de leurs terres au réseau primaire de canaux d'irrigation financé par les acteurs publics. Ils entrent par ailleurs dans les espaces de décision relatifs aux pôles de croissance agricoles, voire même dans des espaces nationaux ou internationaux de gouvernance de l'agriculture ou de la sécurité alimentaire.

L'efficacité des PPP agricoles et leur contribution à la lutte contre la pauvreté et pour la sécurité alimentaire n'ont à ce

LES PÔLES DE CROISSANCE AGRICOLES PRIVILÉGIENT UNE PRISE EN CHARGE DES COÛTS PAR L'ENSEMBLE DES CITOYENS CONTRE UNE PRIVATISATION DES BÉNÉFICES AU PROFIT DE QUELQUES GRANDES FIRMES

jour pas été prouvées, et les évaluations conduites n'ont pas porté attention à certains aspects importants de ces dispositifs, notamment l'accès des plus pauvres, le partage des revenus et celui des risques³⁷. Au contraire, l'orientation du développement et l'importance accordée aux firmes agroalimentaires dans les PPP, aux dépens des producteurs à petite échelle, alimente les craintes d'impacts négatifs de tels dispositifs sur les personnes les plus vulnérables. Les pôles de croissance agricoles, bâtis sur des PPP, privilégient ainsi une prise en charge des coûts par l'ensemble des citoyens

(infrastructures, renforcement de capacités, renoncement aux recettes fiscales, etc.), contre une privatisation des bénéfices au profit de quelques grandes firmes³⁸.

UNE LOGIQUE DE RÉGIMES DÉROGATOIRES QUI PRIVENT LES ETATS DE RESSOURCES FISCALES ESSENTIELLES SANS DÉMULTIPLIER L'INVESTISSEMENT EN AGRICULTURE

Les pôles de croissance agricoles ont des caractéristiques communes avec les zones économiques spéciales (ZES, voir définitions dans le glossaire en annexe), et sont parfois considérés comme un type spécifique de ZES, spécialisée dans l'industrie agroalimentaire³⁹. Ils combinent en effet la logique d'agglomération d'activités agroindustrielles de type cluster avec une logique d'incitation à l'investissement privé, notamment étranger, par l'environnement réglementaire et des régimes douaniers et fiscaux privilégiés par rapport au reste du territoire⁴⁰.

Le développement des pôles de croissance en Afrique est lié à la multiplication des zones économiques spéciales sur le continent, celles-ci ayant été présentées comme des facteurs de succès pour les économies dominicaine, chinoise, mauricienne, etc.⁴¹. On peut toutefois considérer que les pôles de croissance agricoles sont plus larges que les zones économiques spéciales dans leurs objectifs et leurs outils. Ils développent en effet la dimension de coordination des investissements, d'agglomération des acteurs, de gestion d'une zone et de fournitures de services aux investisseurs, tout en incluant l'objectif d'attraction de l'in-

LES PÔLES DE CROISSANCE AGRICOLES, COMBINENT LA LOGIQUE D'AGGLOMÉRATION D'ACTIVITÉS AGROINDUSTRIELLES AVEC UNE LOGIQUE D'INCITATION À L'INVESTISSEMENT PRIVÉ PAR L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE ET DES RÉGIMES DOUANIERS ET FISCAUX

³⁷ Voir sur ce point les sources citées par Nora McKeon (2017), Are equity and sustainability a likely outcome when foxes and chickens share the same coop?, Critiquing the concept of multistakeholder governance of food security : <http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/14747731.2017.1286168>

³⁸ Bureau Issala et Inter-Réseaux, Les pôles de croissance en Afrique de l'Ouest et du Centre, Réalités, impacts et enjeux, 2017.

³⁹ https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/The_role_of_agro_industrial_clusters_in_inclusive_and_sustainable_developmentby_chuma_ezedinma.pdf

⁴⁰ <http://www.tralac.org/files/2013/07/S13WP102013-Woolfrey-Special-economic-zones-regional-integration-in-Africa-20130710-fin.pdf>

⁴¹ Thomas Farole, Special Economic Zones in Africa, Comparing Performance and Learning from Global Experience World Bank, 2011, : <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/2268/600590PUB01D181onomic09780821386385.pdf;sequence=1>

vestissement privé des zones économiques spéciales. Par ailleurs, ils comportent à la fois une dimension industrielle commune avec les ZES, mais également une dimension agricole qui se concrétise par des mesures relatives à la sécurisation du foncier, à l'aménagement de périmètres irrigués et à l'appui à des filières agricoles spécifiques. Les projets de pôles de croissance agricoles peuvent cumuler des incitations à l'investissement privé dans l'agriculture et agroalimentaire à deux niveaux :

- Au niveau national, en lien avec les domaines réglemen-

taires examinés par les index Doing Business et Enabling Business in Agriculture de la Banque mondiale, pour diminuer les contraintes administratives et réglementaires et faciliter la prise de parts de marché pour les entreprises des semences, d'engrais, etc. Dans certains cas, les incitations ne sont pas incluses dans les documents de projet d'agropole eux-mêmes, mais s'inscrivent dans la dynamique générale d'attraction des investisseurs privés dans laquelle les pôles de croissance s'inscrivent.

.....

AU BURKINA FASO, LES DÉROGATIONS DU PÔLE DE CROISSANCE DE BAGRÉ COMME OUTIL D'EXONÉRATION GÉNÉRALE DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

Le lancement du Pôle de Croissance de Bagré en 2011 a ouvert, avec le lancement de la Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition (NASAN) en 2012, une phase de réformes économiques importantes au Burkina Faso. Les mesures fiscales d'incitation à l'investissement privé à Bagrépôle de 2013 intègrent largement les exonérations fiscales et douanières définies dans la loi de 2012 sur le régime spécial douanier et fiscal qui s'applique aux investisseurs privés à grande échelle, et vont plus loin que le code général des investissements de 2010, pourtant déjà généreux⁴².

Le régime fiscal spécifique applicable aux pôles de croissance accorde des avantages fiscaux et douaniers aux investisseurs privés (individuels, unions de groupements, etc.) ayant une convention d'investissement avec Bagrépôle, ainsi qu'aux sous-traitants et aux structures de gestion des pôles de croissance pendant la phase d'investissement et pendant la phase d'exploitation. Il prévoit notamment une exonération totale de la taxe sur la valeur ajoutée, des droits de douane et autres prélèvements perçus à l'importation des biens et services destinés à la réalisation du projet, de la taxe sur la valeur ajoutée pour les acquisitions sur le marché local, et une exonération des impôts sur les sociétés, la contribution des patentes, la taxe des biens de mainmorte, la taxe patronale et d'apprentissage, l'impôt sur les revenus des créances. Pendant la phase d'exploitation, les investisseurs bénéficient

notamment d'un taux cumulé droits et taxes de 7,5% pour tous les biens et services importés, de l'exonération totale des droits et taxes sur les exportations, et d'une exonération totale de l'impôt sur les sociétés pendant les sept premières années, puis un taux de 15% jusqu'à la 12^e année⁴³. Il n'existe à ce jour aucune analyse du coût-bénéfice de ces mesures incitatives pour l'Etat burkinabé, ni d'analyse de l'effet d'aubaine ou d'incitation pour les investisseurs. Un avant-projet de loi sur le code des investissements spécifiques au secteur agricole est en cours d'élaboration au niveau national⁴⁵, qui reprend une partie des incitations fiscales applicables sur les pôles de croissance avec un niveau moindre d'avantages. Les entreprises qui seront soumises au code des investissements agricoles bénéficieront par exemple d'une exonération de la taxe sur la valeur ajoutée, des droits de douane et autres prélèvements perçus à l'importation des biens et services destinés à la réalisation du projet et d'une exonération de la taxe sur la valeur ajoutée pour les acquisitions sur le marché local. Il est également prévu qu'elles bénéficieront de l'exonération de l'impôt sur les sociétés, du droit proportionnel de la patente, de la taxe patronale et d'apprentissage (TPA), et des droits de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement, pour une durée de 5 à 7 ans en fonction de l'importance de l'investissement et du nombre d'emplois créés (la contrainte maximale étant la création de 7 emplois permanents).

⁴² Voir notamment <https://www.oxfam.org/fr/rapports/qui-profite-la-nouvelle-alliance>

⁴³ Le taux de l'impôt sur les sociétés est de 27,5% au régime normal.

- Au niveau de la zone des pôles de croissance dédiés aux investisseurs privés : les entreprises s'installant dans les pôles de croissance peuvent bénéficier de réductions ou exonérations d'impôts sur les sociétés et/ou sur les bénéficiaires, de taxation douanière sur les importations d'équipement, de taxation douanière sur les exportations de produits, etc.

Les deux niveaux d'incitation fiscale peuvent découler l'un de l'autre, les mesures incitatives sur un pôle de croissance inspirant des mesures générales sur tout le territoire, comme au Burkina Faso⁴⁴ (voir encadré ci-dessous). Par ailleurs, il existe des cas, comme en Côte d'Ivoire ou au Burkina Faso, où un grand investisseur étranger peut négocier des exonérations spécifiquement pour l'entreprise concernée.

Dans le cas du programme Agropoles au Cameroun, l'incitation à l'investissement privé par l'Etat intervient non pas par la défiscalisation mais par la subvention. Il prend en effet en charge le coût total de certaines infrastructures d'usage public (réseau électrique, hangar, chambre

LES INCITATIONS FISCALES CONSTITUENT SOUVENT UN EFFET D'AUBAINE POUR LES INVESTISSEURS DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET SOUFFRENT D'UN MANQUE D'ANALYSE COÛT-BÉNÉFICE

froide, stockage, etc.) et cofinance (subvention partielle de 30% à 35% du coût) des investissements privés d'équipement une fois qu'ils ont été effectués (équipements de transformation, conditionnement, etc.), ainsi que certains coûts de productions (subvention partielle de 25% à 35% du coût d'achat d'intrants). Toutefois, la difficulté d'accéder au

crédit ou le fait de devoir prendre en charge la totalité des coûts d'équipement et de production avant de pouvoir en récupérer une partie par les subventions étatiques ont pu décourager des entreprises camerounaises potentiellement intéressées pour investir dans les agropoles⁴⁶.

L'impact positif des régimes d'exonérations développés pour les investisseurs reste aujourd'hui à démontrer. Il existe

sur de tels projets des effets de seuil (notamment sur la perception des risques et coûts par les investisseurs) difficiles à contrôler, qui peuvent aboutir à l'arrivée massive d'investisseurs, ou au contraire à leur refus d'investir⁴⁷. Par ailleurs, on ne peut attester que les investissements réalisés sur le terrain ne seraient pas survenus, même sans déploiement de mesures incitatives propres aux pôles de croissance agricoles. Le FMI, l'OCDE, les Nations Unies, et la Banque mondiale ont ainsi rappelé en 2015 que les incitations fiscales constituent souvent un effet d'aubaine pour les investisseurs dans les pays en développement⁴⁸, et souffrent d'un manque d'analyse coût-bénéfice⁴⁹.

UNE LOGIQUE DE CONTRACTUALISATION QUI NE CRÉE PAS D'EMPLOIS ET NE SÉCURISE PAS DES REVENUS STABLES POUR LES PRODUCTEURS

Les pôles de croissance agricoles cumulent l'attribution de foncier et autres moyens de production en priorité aux entreprises privées, et la contractualisation des producteurs restants (non déplacés par les travaux d'aménagements fonciers et hydrauliques) à petite échelle avec ces entreprises. Les modalités de contenu (fourniture d'intrants, fourniture d'irrigation, fournitures de services post-récolte, achats de la production, etc.) et de formalisation (contrats écrits ou accords oraux) des relations entre les exploitations commerciales et les agriculteurs familiaux environnants varient selon les projets voire les entreprises. L'approche repose en effet sur le fait qu'une partie de la population rurale sortira de l'agriculture pour être employée par les entreprises industrielles. Les producteurs locaux qui subsistent sont quant à eux sensés non pas souffrir de la mise en concurrence avec une grande entreprise contrôlant à la fois la production, la transformation et la commercialisation, mais au contraire bénéficier de cette agrégation autour d'un acteur majeur par un effet de ruissellement⁵⁰, pour acquérir des techniques et devenir plus productifs sur moins de terres, avec un accès plus aisé aux intrants

44 | Voir notamment <https://www.oxfam.org/fr/rapports/qui-profite-la-nouvelle-alliance>

45 | Version provisoire de Février 2016

46 | Bureau Issala et Inter-Réseaux, Les pôles de croissance en Afrique de l'Ouest et du Centre, Réalités, impacts et enjeux, 2017.

47 | https://www.cgdev.org/sites/default/files/CGD-Policy-Paper-54-Gelb-Tata-Ramachandran-Rossignol_0.pdf

48 | IMF, OECD, UN and the World Bank. (2015). Options for Low Income Countries Effective and Efficient Use of Tax Incentives for Investment : <https://www.imf.org/external/np/g20/pdf/101515.pdf>

49 | IMF. (2016). Fiscal policies for innovation and growth : <https://www.imf.org/external/pubs/ft/fm/2016/01/pdf/fmc2.pdf>

DES DIFFICULTÉS DE MISE EN ŒUVRE SUR LE TERRAIN

Sur le terrain, le développement de pôles de croissance et d'agropoles rencontre des difficultés importantes de mise en œuvre tant à Bagrépôle au Burkina Faso, qu'en Tanzanie dans les zones du SAGCOT, au Mozambique sur le corridor de crois-

sance agricole de Beira, ou au Cameroun. En l'absence de suivi rigoureux et transparent des investissements réalisés sur les pôles et corridors de croissance agricoles, que ce soit par la NASAN, Grow Africa, les financeurs des projets ou par les Etats concernés, il est difficile de livrer un état d'avancement exhaustif et précis, même si les études de terrain et témoignages recueillis⁵⁵ accréditent l'idée que le lancement de pôles de croissance agricoles n'aboutit pas mécaniquement à une arrivée massive d'investisseurs privés. Cela peut s'expliquer par le fait que les grands investisseurs attendent la mise en place des infrastructures, des réformes de libéralisation du secteur et des mesures d'incitation fiscale ou douanière avant d'effectivement lancer leurs projets. Des investisseurs nationaux ont par ailleurs pu faire savoir, comme dans le cas de Bagré au Burkina Faso, qu'ils attendaient de la part de la NASAN ou des pôles de croissance un soutien pour l'accès au financement pour pouvoir investir, notamment en termes d'accès au crédit.

DES INVESTISSEURS NATIONAUX ONT PU FAIRE SAVOIR QU'ILS ATTENDAIENT UN SOUTIEN POUR L'ACCÈS AU FINANCEMENT POUR POUVOIR INVESTIR, NOTAMMENT EN TERMES D'ACCÈS AU CRÉDIT

vendus par les entreprises privées, et une insertion dans les chaînes d'approvisionnement internationales. Dans les faits, si l'engagement à établir des relations de contractualisation avec les producteurs locaux pour acheter leurs matières premières agricoles fait partie des critères de sélection des candidats investisseurs, celles-ci ne sont que peu mises en place, du fait des inconvénients et risques à porter pour les entreprises agroalimentaires et les producteurs (absence de cadre juridique coercitif en cas de non-respect des clauses du contrat, absence d'organisations de producteurs fortes pour l'accompagnement des producteurs sur les aspects de négociations et de respect des clauses du contrat, problèmes d'écoulement de la production locale non résolus, délais de paiement des produits, etc.)⁵¹.

L'approche par la contractualisation ne garantit pas le développement d'emplois décents⁵² sur les pôles et corridors de croissance agricoles, pour les personnes poussées à sortir de l'agriculture pour intégrer les activités de transformation créées par les investisseurs privés. Au Burkina Faso, où le développement du Pôle de croissance de Bagré a pour objectif la création de 30 000 emplois⁵³, il est plutôt constaté que les jeunes de la zone continuent à quitter les lieux pour chercher du travail dans les zones urbaines. Quand la création d'emplois est effective, leur qualité n'est pas garantie, en l'absence de clauses minimales liées aux salaires, aux conditions d'emploi, etc. Des personnes employées comme travailleurs journaliers sur la ferme de plus de 5 800 ha de Kilombero Plantations Ltd (KPL) en Tanzanie ont ainsi rapporté être payés en-dessous du salaire minimum tanzanien et ne pas pouvoir subvenir à leurs besoins fondamentaux. Ils ont également fait part de l'absence d'équipement de protection pour travailler, ni d'encadrement médical pour faire face aux risques sanitaires du travail au champ (y compris l'utilisation de produits chimiques)⁵⁴.

50 | Voir notamment sur l'analyse du discours de la Banque mondiale sur les effets de ruissellement de l'agriculture contractuelle pour les producteurs à petite échelle : Annika Lindholm, The (re)emergence of contract farming in Sub-Saharan Africa: moving from land grab to power grab? Analysis of multilateral institutions' discourse from 1980 to present, Université de Genève, July 2014. https://www.unige.ch/sciences-societe/ideso/files/5214/1327/5331/Annika_mem.pdf et les avantages de la contractualisation mis en avant par la Banque mondiale dans World Development Report, Agriculture for Development, World Bank, 2007. https://siteresources.worldbank.org/INTWDR2008/Resources/WDR_00_book.pdf

51 | Bureau Issala et Inter-Réseaux, Les pôles de croissance en Afrique de l'Ouest et du Centre, Réalités, impacts et enjeux, 2017.

52 | Voir notamment les recommandations faites par le Rapporteur spécial des Nations unies sur le Droit à l'alimentation : Report of the Special Rapporteur on the right to food, Olivier De Schutter, Agribusiness and the right to food, 2009 : http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20100305_a-hrc-13-33_agribusiness_en.pdf

53 | Banque mondiale, Document d'évaluation du projet, Burkina Faso - Bagre Growth Pole Project, 2011 : <http://documents.banquemoniale.org/cura>

54 | Oakland Institute, Greenpeace, Global Justice Now, Irresponsible investment, Africa's broken development model in Tanzania, Novembre 2015 : http://www.greenpeace.org/africa/Global/africa/publications/Agriculture/OI_AGRICA_final_web_cx.pdf

55 | Bureau Issala et Inter-Réseaux, Les pôles de croissance en Afrique de l'Ouest et du Centre, Réalités, impacts et enjeux, 2017.

UNE REMISE EN CAUSE CROISSANTE DES PÔLES DE CROISSANCE AGRICOLES EN AFRIQUE

La critique des pôles de croissance agricoles prend de l'ampleur en Afrique, non seulement de la part des populations locales déplacées ou perdant des terres du fait de ces projets, mais également de la part d'acteurs du secteur privé local qui ne bénéficient pas d'un soutien à l'agro-industrialisation souvent formaté pour les grands

investisseurs. Les organisations paysannes sont également mobilisées. Le Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), ses membres (notamment la CNOP du Mali, l'ANOPACI de Côte d'Ivoire), et des organisations de la société civile réunies à Ouagadougou en décembre 2016 ont ainsi rejeté le soutien aux pôles de croissance qui « conduit à promouvoir une agriculture à deux vitesses qui favorise les investissements des entreprises nationales et

LES ORGANISATIONS PAYSANNES ONT REJETÉ LE SOUTIEN AUX PÔLES DE CROISSANCE QUI « CONDUIT À PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE À DEUX VITESSES QUI FAVORISE LES INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES NATIONALES ET MULTINATIONALES AU DÉTRIMENT DE CEUX DES EXPLOITATIONS FAMILIALES »

multinationales au détriment de ceux des exploitations familiales » (Voir encadré ci-dessous).

Dès 2014, la Confédération nationale des producteurs agricoles du Congo (CONAPAC), la Confédération paysanne du Congo (COPACO) et l'Union nationale des agriculteurs du Congo (UNAGRICO) avaient regretté le manque de consultation sur le projet de parcs agro-industriels du gouvernement de République Démocratique du Congo, souligné les problèmes fonciers qu'ils soulevaient, et réclamé que « les intérêts des petits paysans soient protégés par un cadre réglementaire négocié avec eux⁵⁶ ». A Madagascar, le Collectif pour la défense des terres

EXTRAITS DE LA DÉCLARATION DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES ET DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE À L'ATELIER RÉGIONAL DE PARTAGE D'EXPÉRIENCES ET DE RÉFLEXION DU ROPPA SUR LES PÔLES DE CROISSANCE AGRICOLE À OUGADDOUGOU AU BURKINA FASO EN DÉCEMBRE 2016⁵⁹

Nous, réseaux d'organisations paysannes et de la société civile, nous sommes rassemblées du 15 au 17 décembre à Ouagadougou pour l'atelier régional de partage d'expériences et de réflexion sur les pôles de croissance agricole. Nous constatons que depuis plusieurs dizaines d'années, de nombreuses initiatives, mesures et réformes ont été adoptées par les institutions publiques en vue de soutenir le développement de l'agriculture africaine.

(...) Malgré ces engagements et ces déclarations, nous déplorons l'intérêt croissant des décideurs politiques d'Afrique de l'Ouest pour le concept des pôles de croissance agricole. Il est basé sur un présupposé qui voudrait que tout investissement entraîne nécessairement la croissance et que la croissance entraîne automatiquement la diminution de la pauvreté. En réalité, le choix des gouvernements conduit à promouvoir une agriculture à deux vitesses qui favorise les investissements des entreprises nationales et multinationales au détriment de ceux des exploitations familiales. (...)

malgaches - TANY et le Centre de Recherches et d'Appui pour les Alternatives de Développement⁵⁷. Océan Indien (CRAAD-OI) alertent sur les conséquences du développement de Zones d'Investissement Agricoles (ZIA), qui s'inscrivent désormais dans les projets de pôles intégrés de croissance de la Banque mondiale et de la Banque Africaine de Développement . La création des premières ZIA a en effet conduit à des expulsions de familles paysannes, alors que les actions des investisseurs privés sur place sont mal contrôlées⁵⁸ .

56 | <https://www.sosfaim.be/wp-content/uploads/2014/11/s2-PAI-plaidoyer-AgriCongo.pdf>
57 | Voir notamment le projet de na Banque Africaine de Développement dans le Moyen-Ouest à Madagascar : https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Boards-Documents/Madagascar_RE-Projet_jeunes_entreprises_rurales_dans_le_moyen_ouest-09_2015.pdf
58 | Voir notamment TANY et CRAAD-OI, « La mise en place des Zones d'Investissement Agricole ne doit pas expulser et affamer les paysans de la région Vakinankaratra », 2016 : http://terresmalgaches.info/IMG/pdf/Newsletter_58.pdf et « Les Leçons à tirer en urgence de la première vague de zones d'investissement agricole (ZIA) dans le Vakinankaratra », 2017 : <http://www.terresmalgaches.info/spip.php?article167>
59 | Atelier régional de partage d'expériences et réflexion sur les « pôles de croissance », Rapport final, CPF et ROPPA, 2016 : http://cpf-bf.org/IMG/pdf/rapport_atelier_regional_cpf_vf_diffusion.pdf

4 RISQUES LIÉS AU DÉVELOPPEMENT PAR LES PÔLES DE CROISSANCE AGRICOLES

DÉCLARATION DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES ET DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE RÉUNIES AU BURKINA FASO EN DÉCEMBRE 2016

Nous affirmons la nécessité et l'urgence de réviser les orientations actuelles des politiques défendant les pôles de croissance. L'agriculture familiale doit devenir le véritable moteur de la souveraineté et sécurité alimentaire et nutritionnelle des pays et de la région. Par conséquent, nous exhortons :

LES GOUVERNEMENTS OUEST AFRICAINS À :

- respecter les engagements de Malabo ;
- accroître les investissements publics en faveur du développement agricole, en ciblant en priorité les agricultures familiales, les pratiques agro-écologiques et le développement de périmètres irrigués destinés aux exploitations familiales ;
- renoncer au développement des pôles de croissance agricoles qui favorisent les entreprises de l'agrobusiness au détriment des agricultures familiales, en particulier grâce à des exemptions fiscales, tarifaires et douanières.

EN PARTICULIER, LE GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO, EN TANT QUE PIONNIER DE LA SOUS-RÉGION, DOIT :

- s'assurer du respect des droits fondamentaux des populations affectées par le projet Bagrépôle et les autres pôles de croissance ;
- mettre en place une meilleure gouvernance des pôles de croissance, favorisant une participation effective et efficace des organisations paysannes à tous les niveaux
- mettre un terme aux exemptions fiscales, tarifaires et douanières accordées aux entreprises investissant sur les pôles de croissance, en vue de générer des revenus pour l'Etat et les conditions nécessaires à la redistribution des richesses créées.

LA CEDEAO ET L'UEMOA À :

- ouvrir le dialogue avec les organisations paysannes et les organisations de la société civile pour revoir les axes du Programme d'investissements agricoles et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PRIA-SAN) et le Programme Communautaire Décennal de Transformation de l'Agriculture pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PCD-TASAN) en lien avec la promotion des pôles de croissance agricole ;
- exécuter les axes prioritaires du PRIA-SAN et du PCD-TASAN conformément aux engagements pris avec les organisations paysannes et autres acteurs de la société civile ;
- exécuter la réforme du Tarif Extérieur Commun (TEC) afin de l'adapter aux réalités socio-économiques de la région de manière générale, et du secteur agricole en particulier ;

- associer les organisations paysannes et de la société civile aux différentes études de capitalisation qu'elles envisagent de mener sur les pôles de croissance agricole dans la région.

LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS À :

- s'aligner avec les priorités nationales et régionales définies de manière participative et inclusive, et axées sur le renforcement des agricultures familiales ;
- cesser de financer les pôles de croissance favorisant d'autres types d'acteurs au détriment des exploitations familiales ;
- respecter les engagements internationaux relatifs aux droits fonciers, aux responsabilités des multinationales et aux droits humains.

LES ENTREPRISES ENGAGÉES DANS LES PROCES- SUS DE PÔLES DE CROISSANCE AGRICOLE À :

- ne pas nuire aux droits des populations locales sous couvert de lutter contre la faim et la pauvreté ;
- respecter les engagements internationaux concernant les responsabilités des entreprises et les droits humains fondamentaux.

POUR ATTEINDRE LES RÉSULTATS ESCOMPTÉS, NOUS, ORGANISATIONS PAYSANNES ET ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, NOUS ENGAGEONS À :

- nous concerter régulièrement, partager les informations et les expériences relatives aux pôles de croissance agricole ;
- poursuivre nos recherches et nos études d'impacts sur les pôles de croissance agricole, et partager les résultats avec l'ensemble des acteurs concernés dans l'optique d'un changement des politiques et des pratiques ;
- mener un plaidoyer pour des investissements publics favorables aux agricultures familiales et aux pratiques agro-écologiques ;
- dénoncer les investissements privés qui nuisent aux droits des populations affectées par les projets pôles de croissance agricole.

UN DÉFICIT DE LÉGITIMITÉ POLITIQUE ET SOCIALE

Les pôles de croissance agricoles placent les grandes entreprises privées au cœur de leur gouvernance et de leur coordination, comme d'autres initiatives internationales basées sur des partenariats public-privé en agriculture (Grow Africa, AGRA, NASAN). Les populations locales et leurs représentants, organisations paysannes, organisations de femmes ou organisations non gouvernementales, ne sont que peu ou pas consultées. Le caractère « hybride » des projets de pôles de croissance agricoles, qui ressortissent à la fois de la politique industrielle, de la politique d'aménagement du territoire et de la politique agricole, et la volonté de rationaliser la direction des pôles de croissance sous une seule unité de coordination, place bien souvent les pôles de croissance dans des processus ou à des échelons institutionnels où l'implication des organisations paysannes et de la société civile n'est ni habituelle, ni souhaitée. Les collectivités locales sont par ailleurs souvent marginalisées par l'approche descendante de l'Etat central dans le développement des pôles de croissance, comme constaté au Burkina Faso ou au Cameroun. Elles ne sont donc pas en mesure de s'assurer de la cohérence de cette politique avec les orientations de développement local.

LES COLLECTIVITÉS LOCALES SONT SOUVENT MARGINALISÉES PAR L'APPROCHE DESCENDANTE DE L'ETAT CENTRAL DANS LE DÉVELOPPEMENT DES PÔLES DE CROISSANCE

la fois de la politique industrielle, de la politique d'aménagement du territoire et de la politique agricole, et la volonté de rationaliser la direction des pôles de croissance sous une seule unité de coordination, place bien souvent les pôles de croissance dans des processus ou à des échelons institutionnels où l'implication des organisations paysannes et de la société civile n'est ni habituelle, ni souhaitée. Les collectivités locales sont par ailleurs souvent marginalisées par l'approche descendante de l'Etat central dans le développement des pôles de croissance, comme constaté au Burkina Faso ou au Cameroun. Elles ne sont donc pas en mesure de s'assurer de la cohérence de cette politique avec les orientations de développement local.

UNE MENACE SUR L'EFFICACITÉ DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

Les pôles de croissance agricoles mobilisent des ressources financières importantes de la part des bailleurs de fonds et des moyens humains, financiers et politiques conséquents pour les Etats africains qui les développent. Pourtant,

aucune augmentation remarquable, et attribuable aux pôles de croissance agricoles, des investissements privés en agriculture, qui est l'objectif premier de ces projets, n'a pu être établie à ce jour, à la fois en raison du développement récent des pôles de croissance, des retards pris dans les aménagements fonciers et d'infrastructures, des tensions générées par les déplacements de populations (voir encadré sur le Burkina Faso ci-dessous), etc.⁶⁰ Une analyse de 20 projets d'agglomération de la Banque mondiale⁶¹, dont la plupart relatifs au secteur agricole, et la plupart en Afrique Subsaharienne, avance notamment que la complexité des dispositifs, avec la juxtaposition d'activités de niveau macro (environnement des affaires), méso (pôles de croissance) et micro (subventions et soutiens aux entreprises), peut expliquer les mauvaises performances de ces projets.

Au-delà de l'échec des projets de développement de pôles de croissance agricoles eux-mêmes à attirer de l'investissement à grande échelle dans le secteur agricole, c'est l'efficacité de l'aide publique au développement dans la lutte contre la faim qui est remise en question, puisque ces projets inefficaces sont présentés par leurs financeurs comme des outils de promotion de la sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté (Voir ci-dessous sur la question de l'impact sur la sécurité alimentaire), et concentrent des contributions importantes des bailleurs sur des zones restreintes du territoire. Le montant du financement annuel de la Banque mondiale à Bagré sur 2011-2017 correspond ainsi à 4,6% du budget moyen du pays pour le secteur agricole⁶², sur une zone représentant moins de 0,5% de la surface agricole⁶³ et moins de 0,3% des actifs agricoles⁶⁴ du pays.

AUCUNE AUGMENTATION REMARQUABLE ET ATTRIBUABLE AUX PÔLES DE CROISSANCE AGRICOLES, DES INVESTISSEMENTS PRIVÉS EN AGRICULTURE N'A PU ÊTRE ÉTABLIE À CE JOUR

⁶⁰ | Bureau Issala et Inter-Réseaux, Les pôles de croissance en Afrique de l'Ouest et du Centre, Réalités, impacts et enjeux, 2017.

⁶¹ | https://www.cgdev.org/sites/default/files/CGD-Policy-Paper-54-Gelb-Tata-Ramachandran-Rossignol_0.pdf

⁶² | Bureau Issala et Inter-Réseaux, Les pôles de croissance en Afrique de l'Ouest et du Centre, Réalités, impacts et enjeux, 2017 et World Bank, Project Appraisal Document - Bagré Growth Pole Project, 2011 : <http://documents.worldbank.org/curated/en/581451468020361287/pdf/IDA0R20110020102.pdf>

⁶³ | Correspondant en 2014 à 12 100 000ha d'après la FAO : <http://www.fao.org/countryprofiles/index/fr/?iso3=BFA>

⁶⁴ | 20 000 bénéficiaires attendus dans un pays recensant 7 000 000 d'actifs agricoles. Voir Bureau Issala et Inter-Réseaux, op. cit.

INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE SUR LES PÔLES DE CROISSANCE AU BURKINA FASO⁶⁵

Au Burkina Faso, on observe une baisse de la disponibilité alimentaire dans la majorité des pôles de croissance, dans des zones déjà en proie à l'insécurité alimentaire (d'après les enquêtes menées sur le terrain par la Confédération Paysanne du Faso, 56,7% des ménages présents sur les pôles de croissance connaissent des problèmes d'autosuffisance alimentaire). A Bagré, les habitants signalent désormais une plus faible disponibilité d'aliments sur les marchés locaux, qui peut s'expliquer par une conjonction de facteurs : - L'offre de produits céréaliers sur les marchés a en effet baissé puisque des terres auparavant cultivées pour produire pour des cultures pluviales constituant la base alimentaire des populations

telles que le maïs, le mil et le sorgho, et approvisionnant les marchés locaux, ont été aménagées par le Pôle de Croissance de Bagré principalement pour la monoculture de riz qui n'est pas une des principales céréales d'alimentation des populations.

- D'autres terres agricoles ont été muées en terrain d'habitation pour la réinstallation des familles déplacées par le projet, contribuant ainsi à la diminution des terres disponibles pour l'agriculture. - Celles et ceux parmi les agriculteurs familiaux qui peuvent accéder à des terres aménagées par le Pôle de Croissance de Bagré se voient attribuer environ 0,99ha de terre pour la riziculture d'après les premières estimations alors que la surface de monoculture de riz nécessaire pour dégager les revenus suffisants pour assurer la sécurité alimentaire d'une famille est d'environ 3,5ha.

La perte de production alimentaire n'est donc pas compensée par une augmentation potentielle suffisante des revenus pour assurer la sécurité alimentaire des ménages.

- Alors que l'offre alimentaire a diminué, la demande en alimentation sur les marchés locaux a quant à elle augmenté : les personnes déplacées par le projet de Pôle de Croissance dépendent en effet aujourd'hui quasiment totalement des marchés pour s'alimenter, puisqu'elles n'ont pas retrouvé un accès à des terres de culture pluviale pour produire leur alimentation. La diminution de l'offre locale en céréales conjuguée à une augmentation de la demande entraîne donc localement une augmentation des prix des denrées alimentaires.

UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE INSENSIBLE À LA SÉCURITÉ NUTRITIONNELLE DES POPULATIONS

Pour contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables, les modèles de pôles de croissance ont une approche très partielle en misant avant tout sur l'augmentation des rendements, l'augmentation

des revenus pour les producteurs (via la contractualisation), la création d'emplois pour celles et ceux qui sortent de l'agriculture, et les infrastructures routières pour l'accès aux marchés. Cette approche néglige certains fondamentaux d'un développement agricole sensible à la sécurité alimentaire et

nutritionnelle⁶⁶ : ciblage des populations les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants ; sécurisation de l'accès à l'eau et à la terre pour les populations les plus

vulnérables, notamment les femmes ; diversification agricole, notamment les productions alimentaires non céréalières ; soutien aux marchés alimentaires locaux ; accent sur la réduction de la charge de travail des populations, notamment les femmes ; réduction des risques sanitaires liés aux produits chimiques ; promotion de la biodiversité agricole, etc.

DES RISQUES SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE, L'EMPLOI ET LES REVENUS

Le développement des pôles de croissance agricoles se poursuit alors qu'il n'a pas été prouvé que les premiers projets initiés depuis le milieu des années 2000 aient eu un impact positif mesurable en termes de création d'emplois décents, d'augmentation de revenus ou de sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations les plus vulnérables. D'après les enquêtes menées au Burkina Faso, le développement du Pôle de Croissance de Bagré conduit plutôt à une mise en danger de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations (voir encadré ci-dessous) du fait de la perte d'accès au foncier, des déplacements forcés et de la spécialisation des terres pour la riziculture. Les

⁶⁵ | Bureau Issala et Inter-Réseaux, Les pôles de croissance en Afrique de l'Ouest et du Centre, Réalités, impacts et enjeux, 2017.

⁶⁶ | Voir notamment FAO, Concevoir des programmes d'investissement agricoles sensibles à la nutrition, Guide pour la formulation de programmes, 2015. <http://www.fao.org/3/a-i5107f.pdf>

organisations paysannes et de la société civile en Afrique de l'Ouest soulignent ainsi que les pôles de croissance agricoles aggravent l'insécurité alimentaire et nutritionnelle du fait de la déconnexion de leurs productions avec les marchés territoriaux et les systèmes alimentaires locaux⁶⁷

UN MODÈLE QUI DÉLAISSE VOIRE MENACE LES AGRICULTURES FAMILIALES ET PAYSANNES

Les premiers bénéficiaires des pôles de croissance agricoles sont les entreprises de production, transformation et de commercialisation qui sont visées par les différentes mesures d'incitation que concentrent les pôles. Les productrices et producteurs à petite échelle sont quant à eux destinés à être soit déplacés pour libérer des terres pour les investisseurs, soit formés pour devenir employés sur les plantations, méga-fermes ou dans les usines des firmes, soit contractés pour fournir des matières agricoles aux entreprises agroalimentaires à partir de la part – généralement minime – de terres aménagées qui revient aux agriculteurs familiaux. Les pôles de croissance agricoles cumulent donc les mêmes risques d'exposition des ouvrier.e.s et productrices ou producteurs⁶⁸ aux diktats d'entreprises agroalimentaires contrôlant les chaînes d'approvisionnement internationales et de concurrence déloyale à l'encontre des agricultures familiales⁶⁹ sur l'accès aux terres, aux financements et aux incitations ou subventions que les projets d'irrigation à grande échelle, de contractualisation et de développement de chaînes de valeur, d'acquisition de terres à grande échelle et de plantations, particulièrement pour les femmes⁷⁰. L'exclusion des agriculteurs les plus

démunis a ainsi été constatée sur plusieurs agropoles au Cameroun⁷¹, alors même que le programme camerounais cible davantage les agriculteurs et entreprises nationales sur des pôles de taille modeste, que les grands investisseurs étrangers. Au Burkina Faso, sur le Pôle de croissance de Bagré⁷² ce sont les personnes déplacées et les éleveurs manquant d'aires de pâturage qui sont les principaux perdants du projet.

DES ACCAPAREMENTS DES TERRES, DE L'EAU ET RESSOURCES DE PRODUCTION AU PROFIT DE GRANDS INVESTISSEURS PRIVÉS

En mettant à disposition de larges surfaces de terres pour les grands investisseurs, le développement des pôles de croissance agricoles sur des espaces occupés par des agriculteurs ou éleveurs génère des tensions sur l'utilisation du foncier aux dépens des populations les plus vulnérables, comme constaté sur le Pôle de Croissance de Bagré⁷³, ou sur la zone du SAGCOT en Tanzanie⁷⁴. Par ailleurs, un nombre important de pôles de croissance agricoles incluent l'aménagement de périmètres irrigués, alors que les projets de barrages à vocation agricole obtiennent souvent des résultats mitigés et génèrent souvent de l'insatisfaction auprès des populations locales⁷⁵. Il est notamment constaté que les dédommagements et compensations des pertes causées aux populations locales par les aménagements est souvent insuffisante pour leur permettre de retrouver leur niveau de vie précédant les travaux (voir encadré page 34).

⁶⁷ | Confédération Paysanne du Faso et Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs d'Afrique de l'Ouest (ROPPA), Atelier régional de partage d'expériences et de réflexion sur les « pôles de croissance », Déclaration finale, 15-17 décembre 2016.

⁶⁸ | Voir notamment les positions de la société civile sur le sujet : <http://www.csm4cfs.org/wp-content/uploads/2016/10/English-CONNECTING-SMALL-HOLDERS-TO-MARKETS.pdf>

⁶⁹ | http://www.commercequitable.org/images/pdf/impact/etude_qalp_va.pdf

⁷⁰ | https://assets.publishing.service.gov.uk/media/57a089be40f0b64974000248/Policy_Brief_065.pdf

⁷¹ | Bureau Issala et Inter-Réseaux, Les pôles de croissance en Afrique de l'Ouest et du Centre, Réalités, impacts et enjeux, 2017.

⁷² | <http://pubs.iied.org/pdfs/17510FIED.pdf>

⁷³ | Voir notamment <https://www.oxfam.org/fr/rapports/qui-profite-la-nouvelle-alliance> ou Bureau Issala et Inter-Réseaux, Les pôles de croissance en Afrique de l'Ouest et du Centre, Réalités, impacts et enjeux, 2017.

⁷⁴ | Voir notamment http://www.actionaid.org/sites/files/actionaid/new_alliance_new_risks_of_land_grabs.pdf, <http://www.celep.info/wp-content/uploads/2016/12/2016-AJAS-40-Dispossession-through-formalization.pdf>, ou <http://www.actionaid.org/publications/take-action-stop-ecoenery-land-grab>

⁷⁵ | Voir notamment l'étude de 2011 de Bazin sur 6 barrages construits en Afrique de l'Ouest entre la fin des années 1970 et la fin des années 1990 (Selingue au Mali, Niandouba et Confluent au Sénégal, Moussodougou, Bagré et Kompienga au Burkina Faso) : <http://pubs.iied.org/pdfs/17510FIED.pdf>

FORTES TENSIONS AUTOUR DES EXPROPRIATIONS ET COMPENSATIONS SUR LES PÔLES DE CROISSANCE AU BURKINA FASO

Sur le Pôle de croissance de Bagré, Bagrépôle envisage de laisser 1 100 ha aux agriculteurs familiaux sur les 2 582 hectares dont l'aménagement sera terminé en 2017, et seulement 1 600 ha sur les 11 000 ha en prévision d'aménagement⁷⁶.

A terme, Bagrépôle prévoit que les périmètres aménagés seront occupés à 64% par des projets « d'entrepreneurs », alors qu'aujourd'hui, les 3 000 agriculteurs familiaux officiellement recensés sur les périmètres aménagés n'ont quant à eux accès qu'à 3 380 ha. Les facteurs suivants participent à attiser les tensions foncières sur les pôles de croissance au Burkina Faso :

- L'opacité et les incertitudes sont fortes sur les conditions d'expropriation et de réinstallation des productrices et producteurs déplacés. Les 3 000 producteurs familiaux historiquement pré-

sents sur les périmètres aménagés avant 2011 ne disposent pas de titres réguliers garantissant leur sécurité foncière. Le processus de régularisation des titres engagé par Bagrépôle sur ces périmètres est parti d'un recensement initial inexact, dû à de nombreuses redistributions foncières informelles sur les plaines irriguées, ce qui a généré plus de 800 réclamations pour usurpation de propriété déposées en 2014.

- Plusieurs témoignages indiquent que des terres en cours d'aménagement par Bagrépôle ont fait l'objet d'expropriations sans concertation, ni dédommagements.
- Il existe d'importantes différences entre les niveaux de compensation des expropriations entre les différents pôles de croissance au Burkina Faso, aggravées par des décisions arbitraires des agents d'Etat au niveau local. Dans l'ensemble, les ménages affectés considèrent que les procédures d'estimation des pertes subies sont inadéquates sur les 3 pôles en

cours de développement (100% à Samandeni, 44% à Bagré, 80% au Sourou).

- Les estimations des propriétés se basant sur les surfaces exploitées au moment du recensement par l'Etat, elles n'ont pas pris en compte toutes les terres utilisées régulièrement par les familles, notamment les terres en jachère au moment du recensement.
- Une telle opacité règne sur les conditions de réinstallation des populations déplacées, avec un manque de concertation des organisations agricoles, que les discussions informelles entre habitants pour trouver des zones de réinstallation fait émerger un marché informel des terres à Bagré.
- Dans ce contexte de forte pression foncière pour les populations locales, les éleveurs et les populations déplacées, en migration, n'ont pas la priorité pour l'accès aux terres dans les zones où ils cherchent à se réinstaller ou trouver des pâtures pour leurs animaux.

DES CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES, CLIMATIQUES ET SANITAIRES DUES AUX MODÈLES D'INTENSIFICATION PROMUS

De par les modèles d'agriculture qu'ils génèrent, priorisant les monocultures intensives de quelques productions porteuses pour l'exportation ou le marché national, le développement des pôles de croissance agricoles expose les populations concernées à des risques environnementaux (pollution des sols par les produits chimiques, perte de matière organique et dégradation des sols, pollution de l'eau, perte de biodiversité cultivée et sauvage, épidémies de parasites et plantes résistant aux produits phytosanitaires) et sanitaires (pollution pour les ouvriers agricoles, les producteurs et leurs familles par l'utilisation répétée de produits chimiques) accrus. Par ailleurs, l'agriculture industrielle des pôles de croissance est beaucoup plus contributive au réchauffement de la planète que les agricultures familiales et paysannes qu'ils marginalisent et aux modèles de

polyculture-élevage qu'ils remplacent. La pression foncière accrue renforce encore certains de ces facteurs négatifs : sur le pôle de croissance de Bagré, les producteurs à petite échelle sont poussés à intensifier l'utilisation d'engrais minéraux pour compenser la perte de surfaces disponibles, la baisse de rendements potentiels des sols due à la disparition des jachères, et la moindre disponibilité de fumure organique du fait des difficultés rencontrées par l'élevage, notamment en termes d'accès à des surfaces de pâture⁷⁷.

L'AGRICULTURE INDUSTRIELLE DES PÔLES DE CROISSANCE EST BEAUCOUP PLUS CONTRIBUTRICE AU RÉCHAUFFEMENT DE LA PLANÈTE QUE LES AGRICULTURES FAMILIALES ET PAYSANNES QU'ILS MARGINALISENT ET AUX MODÈLES DE POLY-CULTURE-ÉLEVAGE QU'ILS REMPLACENT

⁷⁶ Voir notamment http://www.actionaid.org/sites/files/actionaid/new_alliance_new_risks_of_land_grabs.pdf, <http://www.celep.info/wp-content/uploads/2016/12/2016-AJAS-40-Dispossession-through-formalization.pdf>, ou <http://www.actionaid.org/publications/take-action-stop-ecoenergys-land-grab>

⁷⁷ Voir notamment <http://pubs.iied.org/pdfs/17510FIIED.pdf>

La multiplication des pôles de croissance agricole et agropoles en Afrique illustre l'attrait de cette forme d'incitation à l'investissement privé à grande échelle dans le secteur agricole aux yeux des Etats africains et des bailleurs de fonds.

Il s'agit pour les décideurs de traiter l'agriculture comme un secteur économique comme un autre – « L'agriculture est un business » avance régulièrement le nouveau président de la Banque Africaine de Développement – pour nourrir la croissance économique du continent et lutter contre la pauvreté. Pourtant, les pôles de croissance agricole ne règlent aucun des problèmes déjà rencontrés dans les interventions agricoles « classiques » prisées par les Etats africains et les bailleurs de fonds. Au contraire, ils y rajoutent un degré de complexité en concentrant de multiples facettes en un programme, en représentant souvent un recul par rapport aux dynamiques de décentralisation en cours dans les pays africains, et en installant une gouvernance de l'agriculture qui menace l'intérêt général.

Dix ans après une crise mondiale des prix agricoles qui a provoqué des famines dans de nombreux pays, y compris en Afrique, il est urgent de cesser le développement des pôles de croissance agricoles, comme les recommandations de cette note le détaillent ci-dessous. Il s'agit plutôt aujourd'hui de concentrer les efforts pour affronter les grandes priorités du développement agricole pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique, qui ne sont pas nouvelles mais ne sont pas réglées par les pôles de croissance agricoles : Construire des politiques nationales d'investissement agricole qui bénéficient aux populations rurales les plus vulnérables, et contribuent positivement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations locales ; mettre en œuvre au niveau national les Directives volontaires sur la gouvernance du foncier, adoptées et reconnues au niveau international, pour organiser la gestion et l'utilisation des ressources naturelles à partir des droits et besoins des plus vulnérables ; construire l'égalité de genre dans le secteur agricole et dans les zones rurales en concentrant les efforts sur les droits des femmes ; développer des systèmes alimentaires basés sur l'agro-écologie ; soutenir prioritairement l'accès au crédit et aux moyens de production pour les productrices et producteurs à petite échelle, premiers investisseurs dans le secteur agricole.

Dans l'attente d'une réorientation stratégique et de la démonstration de la contribution effective des pôles de croissance à la réduction de l'insécurité alimentaire, Action Contre la Faim, le CCFD-Terre Solidaire et Oxfam France recommandent spécifiquement au groupe Agence Française de Développement (AFD) de prendre des dispositions pour s'assurer qu'il ne finance pas actuellement des activités liées à des pôles de croissance agricoles en Afrique. En particulier, le groupe AFD doit :

Concrétiser la priorisation au soutien aux agricultures familiales et paysannes, affirmée par la France, en s'engageant à ne pas participer au soutien direct ou indirect à des projets de pôles ou corridors de croissance agricoles ;

Utiliser de manière systématique la grille d'analyse d'impact ex-ante sur le foncier, déjà existante, pour tous les soutiens à des investissements privés, y compris par la filiale Proparco.

Publier les informations de base relatives aux soutiens de la filiale Proparco aux investisseurs privés, afin qu'il puisse être vérifié qu'ils ne contribuent pas à l'expansion des pôles de croissance agricoles au détriment des agricultures familiales et paysannes.

ANNEXE 1

GLOSSAIRE DE TERMES LIÉS AUX STRATÉGIES D'AGGLOMÉRATION DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LES AGROPOLES OU PÔLES DE CROISSANCE AGRICOLES : sont définis comme un ensemble d'entreprises circonscrites dans une aire géographique donnée, qui entretiennent des relations fonctionnelles dans leurs activités de production, de transformation et de commercialisation d'un produit animal, végétal, halieutique ou forestier donné (Définition utilisée par les autorités au Mali ou au Cameroun par exemple). La note conceptuelle sur les agropoles de 2016 de la Banque Africaine de Développement affirme que les pôles de croissance⁷⁸ sont des investissements simultanés et coordonnés dans de nombreux secteurs pour appuyer une industrialisation autonome dans un pays. Les pôles de croissance combinent généralement les investissements publics et privés et sont habituellement construits autour d'une ressource déjà existante à un emplacement spécifique dans une économie. Au cœur d'un pôle de croissance on trouve un groupe d'industries dynamiques connectées autour d'une même ressource. À leur tour, les industries dominantes génèrent par leur croissance des effets secondaires qui stimulent la croissance d'autres industries en raison de liens interindustriels.

LES COULOIRS OU CORRIDORS DE CROISSANCE AGRICOLES : correspondent à un développement dans le secteur agricole du concept de corridors de transport et corridors de développement économique, où les infrastructures de transport (réseaux routiers et ferroviaires, infrastructures portuaires) sont utilisées comme moyens de développer les régions situées alentour, en additionnant des infrastructures industrielles et sociales pour stimuler le développement social et économique – pas seulement agricole – des zones avoisinantes⁷⁹. Ceux-ci ont joué un rôle important dans le schéma d'intégration économique régionale d'Afrique australe, qui en compte environ 12 reliant les pays enclavés de la zone aux ports des pays voisins côtiers⁸⁰. Les corridors de croissance agricoles correspondent à des projets de couloir économique visant à faire de l'agrobusiness un secteur prioritaire de développement économique, centrés sur l'investissement dans d'importants projets d'infrastructures (transport, énergie, télécommunication et services agricoles)⁸¹.

LES ZONES ÉCONOMIQUES SPÉCIALES (ZES)⁸² : sont des zones dédiées dans lesquelles les réglementations économiques diffèrent du reste du pays avec pour objectif d'augmenter le commerce et l'investissement, promouvoir la création d'emplois, et assurer une gestion efficace. Les ZES incluent les zones de libre-échange, les ports francs, les zones de transformation pour l'export, les parcs industriels, et les zones économiques coopératives. Les politiques économiques des ZES sont bâties pour encourager l'investissement direct étranger, promouvoir le transfert de technologies et fournir des bénéfices tels que des exonérations fiscales, des tarifs douaniers inférieurs, et une imposition des revenus inférieure. Les ZES peuvent permettre une combinaison d'activités industrielles et de services. Elles peuvent produire pour le marché domestique et pour l'exportation.

LES ZONES ÉCONOMIQUES SPÉCIALES INTÉGRALES (OU ZONES ÉCONOMIQUES MULTIFONCTIONNELLES)⁸³ : sont des zones de grande taille qui cumulent différentes opérations industrielles, de services et d'équipements urbains. Dans certains cas ces zones peuvent comprendre une ville ou une juridiction entière, comme pour la ville de Shenzhen ou la province du Hainan en Chine.

LES ZONES DE LIBRE ÉCHANGE (OU ZONES COMMERCIALES LIBRES)⁸⁴ : sont un type répandu de ZES situées principalement à proximité des ports, des aéroports, de routes ou réseaux ferrés importants, ou sur des zones frontalières. Les zones de libre-échange sont typiquement des aires de petite taille, fermées, détaxées, proposant des entrepôts, du stockage et des équipements de distribution pour le commerce, le transbordement, et les opérations de ré-export.

⁷⁸ | Définition de la note conceptuelle « Atelier sur Nourrir et Industrialiser l'Afrique : la Promotion des Agropoles et des Zones de Transformation des Produits Agricoles en Afrique » de la BAD, 22-23 mars 2016 : https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/Agropoles_Concept_Note_Final_FR.pdf

⁷⁹ | Bureau Issala et Inter-Réseaux, Les pôles de croissance en Afrique de l'Ouest et du Centre, Réalités, impacts et enjeux, 2017

⁸⁰ | <http://www.mcli.co.za/mcli-web/mdc/sdi.htm>

⁸¹ | Voir notamment Making economic corridors work for the agricultural sector, FAO, 2014. <http://www.fao.org/3/a-i4204e.pdf>

⁸² | Yitao Tao, Yiming Yuan and Meng Li, Chinese Special Economic Zones: Lessons for Africa, Africa Economic Brief, Volume 7 Issue 6 2016, African Development Bank, 2016. https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/Africa_Economic_Brief_-_Chinese_Special_Economic_Zones-Lessons_for_Africa.pdf

⁸³ | Douglas Zhihua Zeng (2016) : Special Economic Zones: Lessons from the Global Experience, PEDL Synthesis Paper Series No.1. http://pedl.cepr.org/sites/default/files/PEDL_Synthesis_Paper_Piece_No_1.pdf

⁸⁴ | Basé sur Foreign Investment Advisory Service (FIAS), Special Economic Zones: Performance, lessons learned, and implications for zone development. Washington. World Bank, 2008. <http://documents.worldbank.org/curated/en/343901468330977533/pdf/458690WP0Box331s0April200801PUBLIC1.pdf> et International Poverty Reduction Center in China (IPRCC), If Africa builds nests, will the birds come?, Comparative Study on Special Economic Zones in Africa and China, Working Paper series No.06, United Nations Development Programme (UNDP), 2015. <http://www.cn.undp.org/content/dam/china/docs/Publications/UNDP-CH-Comparative%20Study%20on%20SEZs%20in%20Africa%20and%20China%20-%20ENG.pdf>

LES ZONES DE TRANSFORMATION POUR L'EXPORT⁸⁵ : proposent habituellement aux entreprises des incitations spécifiques (conditions de libre-échange et un environnement réglementaire souple) et des équipements d'industrie et d'activités liées, tournées essentiellement vers l'exportation. Les Zones de Transformation pour l'Export Intégrales sont ouvertes à toutes les industries. Les Zones de Transformation pour l'Export spécialisées sont seulement ouvertes à certains secteurs ou produits spécifiques. Un autre type de Zone de Transformation pour l'Export est la Zones de Transformation pour l'Export mono-entreprise, qui fournit des incitations et avantages à des entreprises individuelles quelle que soit leur localisation. Les usines n'ont pas à s'installer dans une zone dédiée pour bénéficier d'incitations et privilèges. Les Zones de Transformation pour l'Export incluent de plus en plus la fourniture de services qui peuvent être fournis à distance par les réseaux digitaux, comme la collecte et le traitement de données digitales et les centres d'appel. De telles Zones de Transformation pour l'Export sont parfois appelées parcs technologiques.

LES PARCS INDUSTRIELS (OU ZONES INDUSTRIELLES)⁸⁶ : sont principalement des sites d'usines. Certaines parcs multifonctionnels similaires aux « Zones Économiques Spéciales Totales » existent, mais sont généralement de taille inférieure. Les parcs proposent normalement un ensemble large d'incitations et avantages. Dans certains pays les parcs ou zones industriels recouvrent les caractéristiques des Zones de Transformation pour l'Export, alors que dans d'autres ils se concentrent principalement sur le marché domestique et proposent peu d'incitations.

LES CLUSTERS (OU PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ, OU GRAPPES)⁸⁷ : sont des concentrations géographiques d'acteurs interconnectés (industriels, scientifiques et acteurs locaux) qui sont en compétition, mais également coopèrent, dans un même domaine ou secteur d'activité. Les clusters doivent permettre aux entreprises de construire des avantages concurrentiels sur les plans commercial et stratégique en intensifiant leurs liens avec les autres entreprises de leur filière (relations de coopération, combinaison de concurrence et coopération) mais également sur les aspects technologiques, financiers, de capital humain, des infrastructures, de l'environnement légal, etc.

LES ZONES SPÉCIALISÉES⁸⁸ : sont des ZES qui incluent les parcs scientifiques/technologiques, les zones pétrochimiques, les parcs logistiques, les zones basées sur un aéroport, etc.

LES ZONES MULTI-USAGES (OU PORTS FRANCS)⁸⁹ : correspondent de manière générale à un concept plus large et comprennent des aires bien plus grandes, jusqu'à des villes entières. Elles accueillent différents types d'activités, y compris l'industrie, le logement, le tourisme et la grande distribution, et fournissent un panel large d'incitations et avantages.

⁸⁵ | Basé sur Douglas Zhihua Zeng (2016) : Special Economic Zones: Lessons from the Global Experience, PEDL Synthesis Paper Series No.1. http://pedl.cepr.org/sites/default/files/PEDL_Synthesis_Paper_Piece_No_1.pdf et International Poverty Reduction Center in China (IPRCC), If Africa builds nests, will the birds come?, Comparative Study on Special Economic Zones in Africa and China, Working Paper series No.06, United Nations Development Programme (UNDP), 2015. <http://www.cn.undp.org/content/dam/china/docs/Publications/UNDP-CH-Comparative%20Study%20on%20SEZs%20in%20Africa%20and%20China%20-%20ENG.pdf> et Foreign Investment Advisory Service (FIAS) (2008) : Special Economic Zones: Performance, lessons learned, and implications for zone development. Washington. World Bank. <http://documents.worldbank.org/curated/en/343901468330977533/pdf/458690WP0Box331s0April200801PUBLIC1.pdf>

⁸⁶ | Douglas Zhihua Zeng (2016) : Special Economic Zones: Lessons from the Global Experience, PEDL Synthesis Paper Series No.1. http://pedl.cepr.org/sites/default/files/PEDL_Synthesis_Paper_Piece_No_1.pdf

⁸⁷ | Voir notamment <http://www.fao.org/docrep/012/i1560e/i1560e.pdf>

⁸⁸ | Foreign Investment Advisory Service (FIAS) (2008) : Special Economic Zones: Performance, lessons learned, and implications for zone development. Washington. World Bank.

⁸⁹ | Basé sur International Poverty Reduction Center in China (IPRCC), If Africa builds nests, will the birds come?, Comparative Study on Special Economic Zones in Africa and China, Working Paper series No.06, United Nations Development Programme (UNDP), 2015. <http://www.cn.undp.org/content/dam/china/docs/Publications/UNDP-CH-Comparative%20Study%20on%20SEZs%20in%20Africa%20and%20China%20-%20ENG.pdf> et Foreign Investment Advisory Service (FIAS) (2008) : Special Economic Zones: Performance, lessons learned, and implications for zone development. Washington. World Bank. <http://documents.worldbank.org/curated/en/343901468330977533/pdf/458690WP0Box331s0April200801PUBLIC1.pdf>

ANNEXE 2

LISTE INDICATIVE DE PROJETS OU STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DE PÔLES OU CORRIDORS DE CROISSANCE AGRICOLES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

PAYS	PROJETS OU STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DE CORRIDOR/PÔLE DE CROISSANCE AGRICOLE	DATE DE DÉBUT	STATUT DU PÔLE OU CORRIDOR	SOUTIENS
Afrique du Sud	Programme de zones économiques spéciales à vocation agro-alimentaire à Maluti-A-Phofung SEZ à Harrismith, et sur la ZES de Musina/Makhado	2016	En cours	
Burkina Faso	Projet Pôle de Croissance de Bagré (PPCB)	2011	En cours	BM BAD
Burkina Faso	Pôle de croissance de Samendeni		En préparation	
Burkina Faso	Pôle de croissance du Sourou		Planifié	
Burundi	Great Lakes Regional Integrated Agriculture Development Project, 2017-2022		En cours	BM
Cameroun	Programme Agropole 2012-2020 du gouvernement. 36 agropoles en cours selon le gouvernement.	2012	En cours	
Cameroun	Projet de compétitivité des filières de croissance de 2010 restructuré en 2013: Concept de complexe maritime-industriel de Kribi changé pour celui de pôle de croissance intégré.	2013	Terminé	BM
Côte d'Ivoire	Projet de pôle agro-industriel dans la région du Bélier (2PAI BELIER) autour de Yamoussoukro	2017	En cours	BAD
Côte d'Ivoire	Projet de pôle agro-industriel dans la région du Poro (PPAI-PORO)		Planifié	BAD
Côte d'Ivoire	Projet de pôle agro-industriel dans la région de Tonkpi (2PAI-TONKPI)		Planifié	BAD
Côte d'Ivoire	Projet de pôle agro-industriel dans la région du Bounkani		Planifié	
Côte d'Ivoire	Projet de Développement des chaînes de valeur agricoles dans la région de l'Indénié-Djuablin (PDC-ID), 2016-2020	2016	En cours	BAD
Ethiopie	Initiative Agricultural Commercialization Clusters (ACC)	2012	En cours	BAD
Ethiopie	Agricultural Commercialization Cluster de Humera	2017	Lancé	
Ethiopie	Corridors de croissance économiques	2012	Arrêté	
Gabon	Plan Stratégique Gabon Emergent 2011-2016.	2011	En cours	
Gambie	Growth and competitiveness project, , 2010-15	2010	Terminé	BM
Ghana	Ghana Commercial Agriculture Project, 2012-2017	2012	En cours	BM USAID
Liberia	Agenda de transformation de l'agriculture	2015	stade initial	BAD USAID UE
Madagascar	Projet de Pôles de Croissance Intégrés, 2005-2014.	2005	En cours	BM
Madagascar	Second Programme de Pôles et Corridors de Croissance Intégrés, 2015-2019	2015	En cours	BM
Madagascar	Programme de transformation de l'agriculture malagasy		En préparation	BAD
Malawi	Stratégie Nationale d'exportations	2015	En cours	BM BAD EIF Trust Fund
Malawi	Shire Valley irrigation project	2013	En cours	BM BAD

PAYS	PROJETS OU STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DE CORRIDOR/PÔLE DE CROISSANCE AGRICOLE	DATE DE DÉBUT	STATUT DU PÔLE OU CORRIDOR	SOUTIENS
Malawi	Nacala corridor: Malawi Nacala rail and port value addition project	2016	En cours	BAD
Mali	Projet d'appui à la compétitivité agro-industrielle du Mali, 2017-2022	2016	En cours	BM
Mali	Programme Agropoles	2013	En cours	BAD BM BOAD
Mauritanie	Nouadhibou Eco-Seafood Cluster Project, 2016-2020. Etablissement d'une grappe dans la zone franche de Nouadhibou pour intégration dans la chaîne de valeur fruits de mer.	2016	En cours	BM
Mozambique	Beira Agricultural Growth Corridor (BAGC) lancé en 2010 (A partir du corridor de transport et de développement de Beira).	2010	En cours	BM BAD
Mozambique	Integrated Growth Poles Project, 2013-2019	2013	En cours	BM
Mozambique	Corridors de développement économiques connectant les zones agricoles du Mozambique aux ports du Mozambique et de Tanzanie (Mtwara Development Corridor lancé en 2015 et Corridor Pemba-Lichinga, soutien BAD).	2015	En cours	BAD
Niger	Projet de barrage hydro-électrique de Kandadji (2013-2021)	2017	En préparation	ADFD AFD BAD BADEA BID BIDC BM BOAD FSD OFID
Nigeria	Staple Crop Processing Zones (SCPZ) et Agribusiness Investment Regions (ABIR), lancés en 2011.	2011	En cours	BM BAD FIDA UNIDO DFID USAID UNDP BMGates Foundation
RD Congo	Stratégie de développement de 22 parcs agro-industriels (PAI) à travers le pays.	2014	En cours	BM BAD
RD Congo	Pôle de croissance Ouest dans le Bas-Congo, 2016-2020.	2016	En cours	BM
Sénégal	Soutien BM au pôle de croissance de l'Est prévu.	2013	En cours	BM
Sénégal	Soutien BAD aux PAI de Kaniama Kasese, Ngandajika et Mweka.	2014	En cours	BAD UNIDO
Sierra Leone	Growth Poles Programme depuis 2013	2013	En préparation	
Tanzanie	Mtwara Development Corridor lancé en 2015.	2015	En cours	BAD
Tanzanie	Southern Agricultural Growth Corridor of Tanzania (SAGCOT) initié en 2010.	2010	En cours	BM BAD JICA
Togo	Projet de développement des agropoles au Togo (PRODAT - Projet Agropole) (PRODAT - Projet Agropole)	2016	En préparation	BAD
Zambie	Projet de développement du bloc agricole de Luswishi	2017	En préparation	BAD
Zimbabwe	PPF-programme de développement des corridors agricoles de Beitbridge, Plumtree et Harare		Planifié	BAD

ABRÉVIATIONS

ADFD	Abu Dhabi Fund for Development
AFD	Agence Française de Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BID	Banque Islamique de Développement
BIDC	Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO
BM	Banque mondiale
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BMGates	Bill and Melinda Gates Foundation
DFID	Department for International Development
EIF Trust Fund	Enhanced Integrated Framework Trust Fund
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FSD	Fonds Saoudien pour le Développement
IDB	Banque Islamique de Développement
JICA	Japanese International Cooperation Agency
KFAED	Fonds Koweïtien Pour Le Développement Economique Arabe
OFID	Fonds OPEP pour le Développement International
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
UE	Union européenne
UNIDO	United Nations Industrial Development Organization
USAID	United States Agency for International Development

Contacts :

Action contre la Faim : Peggy Pascal - ppascal@actioncontrelafaim.org - +33(0) 1 70 84 73 77
 CCFD-Terre Solidaire : Maureen Jorand - jm.jorand@ccfd-terresolidaire.org - +33(0)1 44 82 81 80
 Oxfam France : Clara Jamart - cjamart@oxfamfrance.org - + 33(0)1 56 98 24 42

Éditeurs : Action Contre la Faim – CCFD-Terre Solidaire – Oxfam France

Auteurs : Jean-Cyril Dagorn, Clara Jamart, Maureen Jorand, et Peggy Pascal

Avec les contributions de : Caroline Doremus Mege, Cyril Lekiefs, et Nicolas Vercken

Ce rapport se base notamment sur une étude indépendante réalisée à la demande d'OXFAM France, ACF et CCFD-Terre Solidaire par le bureau Issala et Inter-réseaux Développement rural en 2016/2017, intitulée «Les pôles de croissance en Afrique de l'Ouest et du Centre : Réalités, impacts et enjeux». Le contenu du présent rapport n'engage que la responsabilité du CCFD-Terre Solidaire, d'ACF et d'Oxfam France, et ne reflète pas nécessairement les opinions ou analyses des auteurs de l'étude de base.

Si vous êtes intéressé(e) par l'étude de base, merci de prendre contact avec Clara Jamart d'Oxfam France (cjamart@oxfamfrance.org) pour en recevoir une copie.

Nous remercions les personnes suivantes pour leurs précieux commentaires et contributions : François Cajot, Jean-Jacques Grodent, Steven Le Faou, Samuel Pommeret, Mamy Rakotondrainibe, Omer Kaboré, et Issaka Ouandaogo

Conception graphique : Figures Libres / Maud Boyer – Isabelle Vérot

Traduction vers l'anglais : Alice Heathwood

Dépôt légal : juin 2017

Impression : CCFD-Terre Solidaire

